LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4e année No 205 | Vendredi 3 juin 1977 | 24 pages 25 cents

Bronfman polit son français à Jonquière

JONQUIERE — Ainsi, Charles Bronfman, président du conseil d'administration de la distillerie Seagram et co-propriétaire des Expos de Montréal, ne voulait plus rien savoir du Québec à l'issue des dernières élections provinciales. Craignant certaines représailles, il avait déclaré en substance qu'il songeait à quitter le Québec en compagnie de la franchise des Expos.

Cette bourde du sieur Bronfman a fait le tour de la province en moins de temps qu'il n'en faut à Ellis Valentine pour voler le deuxième but. Pourtant, Charles Bronfman n'est pas l'Idiot de Dostoievsky, loin de là. La vie est cruelle mais pas absurde, affirmait Aristote, et Bronfman a compris la signification de cette pensée. S'il lui était cruel de voir les francophones prendre en main leur destinée, il s'est rapidement rendu compte que la terre continuait de tourner, que la distillerie Seagram poursuivait toujours la production lucrative des boissons alcooliques.

C'est donc sous l'instance d'un comité spécial de la distillerie qu'il a décidé d'apprendre à fond la langue de Molière. Il s'est amené à l'Institut linguistique de Jonquière dans le plus grand secret à bord de son avion privé. Des ordres sévères avaient été donnés au personnel afin de préserver l'anonymat de cet étudiant spécial. Depuis le début de la semaine, Charles Bronfman suit dix heures de cours intensif quotidiennement. Il pensionne chez un couple jonquiérois, et prend ses repas parmi les étudiants du CEGEP de Jonquière.

Toutefois, ce millionnaire passe inaperçu parmi les autres cadres anglophones qui ont choisi la région la plus francophones du pays afin de se familiariser avec la langue française. Quelle ne fut pas sa surprise, hier matin, lorsque la secrétaire de l'institut l'interpella à son entrée en classe pour lui mentionner qu'un journaliste désirait réaliser une entrevue avec lui.

Hochant la tête, il chuchota: "Pas d'entrevue, pas de journaliste". Pendant que la demoiselle venait vers le représentant du Quotidien pour lui annoncer la réponse, Bronfman bourra sa pipe, passa près du journaliste sans le regarder, et grimpa en vitesse à l'étage supérieur... se défilant ainsi à l'anglaise!

"Il faut le comprendre", nous dit le directeur de l'Institut linguistique de Jonquière, Denis Tremblay. "Les gens de Seagram ont reçu des instructions pour garder sous silence les allées et venues de Bronfman. Il nous a bien recommandé qu'il ne voulait être dérangé sous aucun prétexte. Il désire avoir une quiétude intellectuelle afin de s'immerger parfaitement dans le milieu francophone", de poursuivre Tremblay.

"De plus, si les gens avaient su que Bronfman était ici, plusieurs clubs sociaux auraient insisté pour l'avoir comme conférencier. En venant à Jonquière il voulait oublier son entreprise et prendre en sorte, des vacances. Egalement, il a une certaine crainte des journalistes depuis sa fameuse déclaration", ajoute Denis Tremblay.

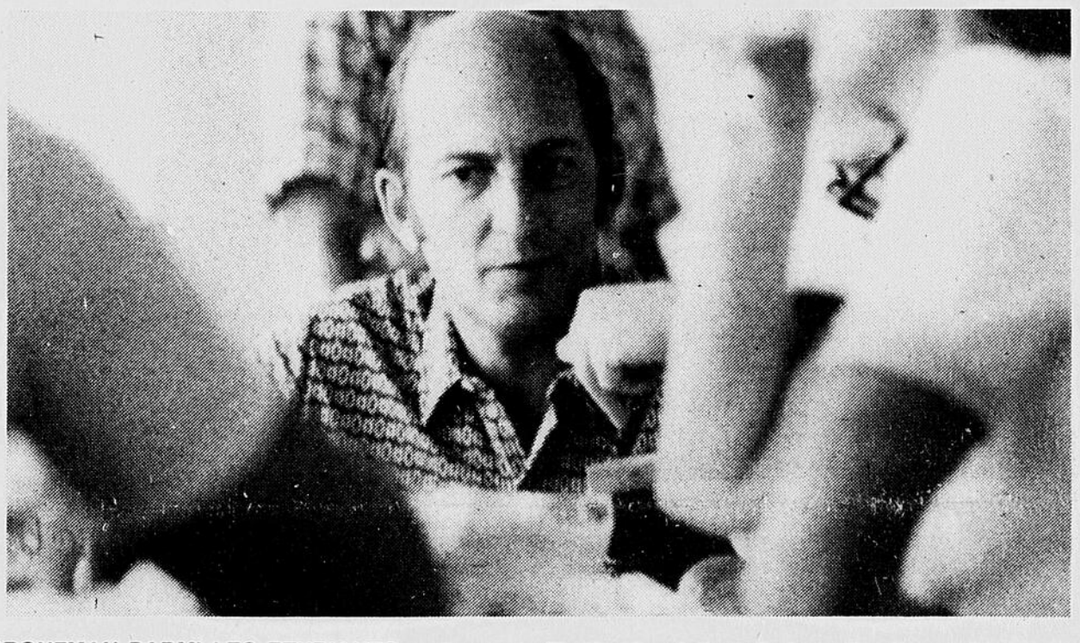
Selon ce dernier, la distillerie Seagram se propose d'établir au cours des prochains mois une vaste campagne de promotion à l'échelle de la province et Charles Bronfman sera l'un des acteurs principaux de cette tournée. Donc, il lui devenait impérieux d'approfondir ses connaissances en français et l'Institut de Jonquière paraissait la solution par excellence.

Chose certaine, en une semaine dans notre région, Charles Bronfman aurait pu passer tout à fait inaperçu. Mais...

Pendant ce temps, on nous apprend que le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, rafraîchit par des cours d'immersion ses connaissances de la langue de Shakespeare.

"My tailor is rich..."

Claude Lussier



BRONFMAN PARMI LES ETUDIANTS — Depuis le début de la semaine, Charles Bronfman, copropriétaire des Expos de Montréal, étudie intensivement le français à l'Institut linguistique de Jonquière. Il a pris l'habitude de prendre ses repas parmi les étudiants du Cégep de Jonquière... incognito!

(Photo Léonard Arsenau)

Petit-Saguenay village fantôme?

PETIT-SAGUENAY — Si le problème d'approvisionnement de la Scierie Jos Houde Ltée n'est pas résolu dans les prochains jours, comme l'avait promis le gouvernement péquiste par l'intermédiaire du député Hubert Desbiens, Petit-Saguenay pourrait devenir un village-fantôme.

Dans une rencontre, hier, le maire de Petit-Saguenay, secrétaire du Conseil métropolitain du Haut-Saguenay et président de Jos Houde Ltée, se montrait pour le moins désappointé du retard apporté à passer des paroles aux actes.

Et, il manifestait la plus grande inquiétude après avoir vu son entreprise subir une perte de $137,000 en 1976, et de $60,000 depuis le début de la présente année.

"C'est la faillite qui nous menace à court terme, car les frais fixes, le paiement de notre personnel-cadre viennent encore siphonner à chaque mois quelque $20,000 dans notre caisse de réserve."

Le député avait promis...

Et pourtant, par suite de nombreuses démarches auprès des autorités du ministère des Terres et Forêts notamment, le député Hubert Desbiens, de Dubuc, avait bien donné l'assurance d'un règlement définitif du problème.

Il s'était même rendu, le samedi 16 avril dernier, rencontrer les 125 ouvriers de la Scierie Jos Houde Ltée, à Petit-Saguenay, pour leur annoncer officiellement que l'affaire était réglée.

Une semaine plus tard, soit le 22 avril, le président Elias Houde recevait une lettre du ministre Yves Bérubé, lui indiquant le règlement prochain de cette question d'approvisionnement.

Donohue-Sacré-Coeur

Le problème remonte à l'ouverture de Samoco, à Sacré-Coeur. Donohue s'est alors emparée du territoire forestier qu'exploitait la scierie Houde.

Privé de ses approvisionnements, la scierie Houde dut fermer ses portes, le 28 février dernier.

"J'ai accepté la dernière proposition du ministère, mais on n'y a pas donné suite, nous expliquait le maire. Et, maintenant, on m'indique la possibilité de me céder un nouveau secteur forestier, mais il faudrait y construire une route d'accès de neuf milles."

Ce chemin d'accès aux ressources forestières ne figurant même pas dans les projets présentement, on imagine facilement le retard préjudiciable que subirait la scierie de Petit-Saguenay, si elle devait attendre la concrétisation de cette solution.

Réduite à la famine... dans l'abondance

Ce qui est révoltant pour les propriétaires de la scierie Houde et les 125 ouvriers, c'est de constater l'abondance de la forêt entourant cette agglomération de 1,500 âmes menacée de devenir un nouveau village-fantôme.

Surtout quand on considère que des camions remplis de copeaux puisés dans les forêts du haut du Lac-Saint-Jean passent chaque jour dans le village de Petit-Saguenay pour aller approvisionner l'usine de Clermont.

Pour Petit-Saguenay, c'est donc le régime de la famine qu'on lui impose, pendant que les autres se gavent dans l'abondance...

EN BREF

Carnaval-Souvenir

Le Carnaval-Souvenir a clos son année financière, hier, avec un surplus de $3,224.81, en élisant Mme Laurence Duval à sa présidence.

En page A 3



APLQ et GRC

M. Trudeau a déclaré hier que J.-P. Goyer n'était pas au courant de l'implication de la GRC dans la descente illégale effectuée en 1973 dans les bureaux de l'APLQ.

En page A 9

Campagne électorale

En Ontario, la campagne électorale bat son plein. William Davis propose un programme de développement dans le Nord, Stephen Lewis estime que les 100,000 emplois ne seraient pas atteints par la marge d'au moins 35,000 et Stuart Smith, lui, pense que les conservateurs sont en place depuis assez longtemps.

En page A11

Démission de Tindemans

Le premier ministre belge Léo Tindemans a remis hier sa démission au roi Baudoin, quatre des ministres de son nouveau gouvernement ayant refusé d'assister à la cérémonie de prestation de serment.

En page B 11

SPORTS

Trial mondial

Huit pays seront représentés par des compétiteurs de classe lors du Trial mondial, disputé à Chicoutimi, dimanche.

En page B 1

Habitude

Les jours se suivent et se ressemblent pour les Expos de Montréal. Une autre défaite, cette fois au compte de 7-4 devant les Mets de New York au stade olympique.

En page B 1

SOMMAIRE

— Arts et spectacles	A 11
— Annonces classées	B 9
— Bandes dessinées	B 8
— Bourse	B 6
— Bridge	B 10
— Cinéma	A 10
— Décès	B 11
— Finance	B 6
— Horoscope	B 10
— Mots croisés	B 9
— Mot mystère	B 10
— Patron	B 9
— Sports	B 1
— Télévision	A 10

Le salaire minimum sera indexé à tous les six mois

QUEBEC (PC) — Le salaire minimum sera désormais automatiquement indexé tous les six mois, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Il sera ainsi porté à $3.15 le 1er juillet prochain.

C'est ce que le Conseil des ministres a décidé, mercredi, sur recommandation du ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jacques Couture, qui a annoncé la nouvelle, hier.

Le nouveau règlement exclut toutefois, d'ici le 1er janvier 1978, les employés à pourboires des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

A $3.15 l'heure, le salaire minimun au Québec se situera au premier rang au Canada le 1er juillet prochain.

Cependant, si l'on compare le salaire minimun au Québec en proportion du salaire moyen, on constate qu'à 50.4 p.c. du salaire moyen, il se situe au même niveau que le salaire minimum fédéral, que celui de la Nouvelle-Ecosse et derrière celui en vigueur à l'Ile-du-Prince-Edouard et au Manitoba.

La nouvelle politique du gouvernement Lévesque s'inspire largement des recommandations du rapport Castonguay portant sur les conditions minimales de travail au Québec.

Il s'agit d'un premier pas vers l'adoption d'une législation par l'Assemblée nationale devant accorder aux travailleurs non syndiqués un ensemble de conditions de travail jugées essentielles à leur protection.

L'Etat jouera alors le rôle de suppléance là où les travailleurs ne peuvent utiliser le syndicalisme comme instrument de négociation et de défense.

En portant le salaire minimun à $3.15, le gouvernement tient compte de la conjoncture socio-économique actuelle et il accordera à tous les travailleurs assujettis au salaire minimum une protection de base contre l'érosion du pouvoir d'achat et une participation réelle au progrès économique du Québec, a dit M. Courure.

Quand le gouvernement du PQ avait annoncé une hausse du salaire minimun à $3 l'heure en janvier dernier, des porte-parole du monde des affaires et des commentateurs avaient soulevé des objections, notamment sur les effets qu'une telle mesure entraînerait sur la bonne marche des petites entreprises surtout.

Il s'avérait que l'augmentation du salaire minimun aurait des conséquences sur l'emploi, les prix et la position concurrentielle des secteurs à faibles salaires.

Or, selon une étude menée par la direction générale de la recherche du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, la proportion de travailleurs touchés par cette mesure au cours des cinq dernières années n'a jamais dépassé 7.5 p.c. pour l'ensemble des secteurs d'activité au Québec.

Ceux d'Alma refusent

Les employés de Price à Jonquière disent oui

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Les employés de la cartonnerie de Price, à Jonquière ont voté dans une proportion de 87.4 pour cent pour l'acceptation des offres patronales, dans une assemblée tenue hier, à la salle des Chevaliers de Colomb de Kénogami.

L'exécutif du Syndicat de la cartonnerie de Jonquière, sous la présidence de M. André Munger, n'a fait aucune recommandation aux membres.

Le vote a été de 194 en faveur de l'acceptation des offres, de 27 contre tandis qu'un bulletin a été rejeté.

A l'issue de la réunion, le président André Munger a déclaré que la démocratie avait parlé.

"Les gars ont été avisé que s'ils rejetaient les offres, ils acceptaient par le fait de perdre l'indexation des salaires et qu'il faudrait prendre un vote de grève.

On sait qu'aujourd'hui, à Kénogami, deux assemblées auront lieu, l'une à 13h30 et l'autre à 19h00.

A Alma

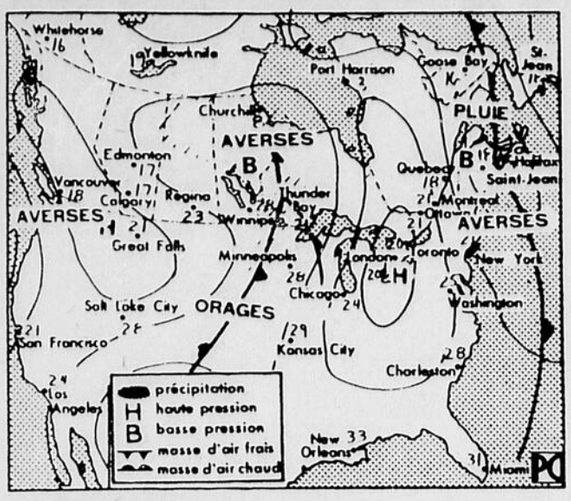
C'est dans une proportion de 54.6 que les travailleurs de l'usine de Price, à Alma ont rejeté les offres patronales, hier après-midi, à Alma.

Les travailleurs de Price, à Alma, sont en grève depuis 11 semaines.

M. Jean-Claude Martel, président du Syndicat s'est dit satisfait des résultats, disant que deux points restent à régler, l'indexation des salaires et le cas Fernand Gagnon dont on veut blanchir le dossier.

Une rumeur courait, hier, à Jonquière, que si les travailleurs de Kénogami acceptaient les offres, aujourd'hui, il y aurait possiblement reconsidération du vote à Alma.

METEO



PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques émises par Environnement Canada pour aujourd'hui avec un aperçu pour samedi.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau et Haute-Mauricie: ensoleillé et maximum près de 12. Vents modérés par endroits. Samedi: ennuagement.

Montréal, Outaouais et Laurentides: dégagement et maximum de 15 à 17. Vents modérés. Samedi: ensoleillé.

Lac-Saint-Jean, Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: nuageux, devenant ensoleillé en après-midi et maximum de 12 à 15. Vents modérés par endroits. Samedi: beau.

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Iles et Gaspésie: nuageux avec averses et dégagement partiel tard en journée. Vents modérés cette nuit et vendredi. Maximum de 15. Samedi: nébulosité variable.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes du Canada:

	Min.	Max.
Vancouver	7	16
Victoria	3	15
Yellowknife	11	19
Calgary	8	15
Regina	12	21
Winnipeg	6	23
Toronto	13	17
Ottawa	12	18
Montréal	22	25
Québec	7	26
Fredericton	14	19
Charlottetown	12	24
Halifax	11	14
Saint-Jean, T.-N.	12	19

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées jeudi dans quelques villes des Etats-Unis:

	Min.	Max.
Detroit	11	16
Boston	18	21
New York	17	29
Washington	19	32
Atlanta	15	28
Miami	23	24
Orlando	22	31
Nouv.-Orléans	21	33
St. Louis	14	28
Kansas-City	13	27
Los Angeles	14	21

La publicité vous aide à choisir

LE BUREAU CONSULTATIF DE LA PUBLICITÉ AU CANADA

LE QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général: Gaston VACHON
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Rédacteur en chef-éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Chef des nouvelles: Claude COTE
Chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur mise en marché à la circulation: Jean BELAND
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la deuxième classe (no 3213)

LE QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT
Par porteur au Saguenay-Lac-St-Jean
$1.10 par semaine
Prix dans les dépôts: $0.25 la copie
PAR LA POSTE:
Sag.-Lac-St-Jean-Côte-Nord
6 mois: $35.00 1 an: $65.00
Autres régions au Canada:
6 mois: $45.00 1 an: $80.00
Pays étrangers:
6 mois: $65.00 1 an: $125.00
Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire.
Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec

Aliénation mentale

Mme Alexandre Routhier acquittée

par Guy Bergeron

ROBERVAL — Après quarante minutes de délibération Mme Routhier a été acquittée hier soir des accusations de meurtre qui pesaient contre elle pour cause d'aliénation mentale.

Les douze jurés ont délibérés environ quanrante minutes avant de rendre le verdict qui a eu l'assentiment du juge Yvan Migneault de la Cour supérieure lorsqu'il a déclaré que c'était la bonne décision.

Il faut dire que le juge Migneault dans son adresse aux jurés avait été très clair pour l'acquittement pour cause d'aliénation mentale.

Mme Routhier demeure en institution puisque le juge a recommandé qu'elle soit détenue jusqu'au bon plaisir du lieutenant-gouverneur au conseil.

D'ailleurs, si on revient à l'adresse du juge Migneault devant le jury, adresse qui a durée plus d'une heure, le président du tribunal a été très clair lorsqu'il leur a demandé de juger selon leur gros bon sens.

A une question entre autres qu'il a posée, il a donné la réponse lorsqu'il a dit "Pourquoi une mère qui s'occupe normalement de ses enfants les aurait-elle tués? Pourquoi aurait-elle noyé ses propres enfants? C'est une question qui saute aux yeux. On se rappellera que les psychiatres avaient signalé que le seul mobile que Mme Routhier avait était de rendre ses enfants heureux. Le juge Migneault a été très clair à ce sujet. Trouvez-vous dans la preuve une autre raison que celle donnée par les psychiatres?

Auparavant, Me Bernard Laprade procureur de la Couronne de même que Me Réal Brassard avaient soumis des argumentations très courtes.

Quant à Me Brassard, il a réclamé l'acquittement de sa cliente pour cause d'aliénation mentale tandis que Me Bernard Laprade avait été très prudent dans ses commentaires aux jurés laissant presque la cause à leur discrétion.

Me Bernard Laprade s'est dit satisfait des admissions suivantes: "Premièrement, le six août 1976 entre neuf heures et neuf heures trente du matin, Mme Alexandre Routhier s'est rendue avec ses trois enfants à un lac artificiel, et cela dans l'intention d'y enlever la vie à ses trois enfants; deuxièmement, le six août 1976, Mme Routhier a lancé ses trois enfants Sébastien, Jeannique et Israel dans les eaux de ce lac dans l'intention de les y noyer; troisièmement, le six août 1976, les trois enfants de Mme Routhier ont trouvé la mort dans les eaux du lac; quatrièmement, quelques instants après la noyade de ses enfants, Mme Routhier est retournée à sa résidence dans le rang Descartes pour y annoncer au téléphone la noyade de ses trois enfants à son beau-frère, M. Fernand Routhier; cinquièmement, durant la même journée, les corps des trois enfants de Mme Routhier ont été retrouvés aux endroits indiqués par Mme Routhier lors de la conversation téléphonique tenue avec son beau-frère, M. Fernand Routhier.

Par la suite, Me Réal Brassard qui représente Mme Routhier a fait entendre le beau-frère, M. Fernand Routhier à qui Mme Routhier a téléphoné à 9h00 et 9h30. Elle dit: "Les enfants sont au ciel, je les ai noyés". M. Routhier s'est rendu à sa demeure et a appelé la police et par la suite les trois enfants ont été retrouvés.

Quant à Mme Fernand Routhier qui accompagnait son mari en cette matinée, l'accusée lui aurait dit: "Il étaient trop beaux et trop fins pour vivre, je voulais qu'ils soient heureux". Mme Fernand Routhier a signalé que sa belle-soeur avait pris des aspirines et qu'elle était dans un état de dépression, semble-t-il.

Il a également été mis en preuve par un témoignage que le Dr Richard Routhier avait trouvé les enfants bien habillés bien nourris soit des enfants en plein épanouissement.

Elle croyait qu'il ne restait que 44,000 places au ciel

ROBERVAL — C'est parce qu'elle croyait qu'il ne restait plus que 44,000 places disponibles au ciel, que Mme Alexandre Routhier, âgée de trente-deux ans, a noyé ses trois enfants, dans un lac artificiel du rang Descartes à Saint-Stanislas, le six août dernier.

C'est la révélation faite par Mme Routhier aux psychiatres Hugues Giard et Louis Roy.

Les deux spécialistes ont été catégoriques pour affirmer devant les douze jurés qu'au moment du crime qui est reproché à Mme Routhier, cette dernière était en état de psychose, une aliénée mentale, qui était incapable de faire la distinction entre le bien et le mal.

Le procès de Mme Routhier qui est accusée d'avoir noyé ses enfants Sébastien, âgé de cinq ans, Jeannique, âgée de trois et Israël, un bébé de huit mois se déroule devant le juge Yvan Migneault au Palais de justice de Roberval depuis hier matin.

La Couronne a procédé par admission et c'est la défense représentée par Me Réal Brassard qui a fait une preuve médicale hier voulant démontrer que Mme Routhier ne pouvait être tenue responsable des actes qu'elle avait commis puisque au moment des crimes, elle était incapable de faire la distinction.

Le procès a été fertile en émotions hier, Mme Routhier étant assise à côté de son procureur, Me Brassard, et du psychiatre Hugues Giard, le seul qui semble avoir confiance.

Le Dr Louis Roy, directeur des soins hospitaliers à l'Institut Robert-Giffard de Québec, a émis une opinion catégorique devant le juge Migneault soutenant: "Mon opinion est que Mme Routhier est aliénée mentale, incapable de juger la qualité de son acte le six août 1976. C'est pour rendre ses enfants heureux qu'elle les aurait noyés."

Toujours selon le Dr Roy, Mme Routhier lui a dit qu'elle avait la conviction qu'il serait plus heureux au ciel que sur la terre. En effet, toujours selon le Dr Roy, un individu d'une secte religieuse autre que catholique lui aurait dit une semaine avant le drame qu'il ne restait que 44,000 places au ciel. Selon l'expert en psychiatrie, c'est à ce moment-là que l'idée délirante s'est développée chez Mme Routhier. Cette idée délirante a été ajoutée à une croyance irréductible et pour elle, ce fut une réalité.

Lorsqu'on est en état de psychose a ajouté le Dr Roy, c'est la réalité qui compte et pour elle, il n'y avait qu'une chose à faire pour rendre ses enfants heureux, c'était de les noyer.



Mme Alexandre Routhier

Par ailleurs, le Dr Giard, psychiatre de 44 ans de l'hôpital de Roberval, a rendu un témoignage élaboré. Il a donné le même témoignage que le docteur Roy précisant toutefois que Mme Routhier, alors qu'elle était enfant, plus précisément à l'âge de treize ans, aurait vécu une mauvaise expérience sexuelle, ce qui l'a renfrognée et qui a créé chez elle une confusion entraînant des troubles de jugement par la suite. Le docteur Giard a soutenu que Mme Routhier était une aliénée mentale le six août et qu'elle n'était pas responsable de la mort de ses trois enfants au sens du code criminel et en même temps au point de vue moral.

D'ailleurs Mme Routhier est toujours sous les soins psychiatriques.

Aucune réaction

Durant tout le procès d'hier, l'audience qui aura duré plus de 8 heures ne se terminant que vers 22 heures, jamais Mme Routhier n'a eu de réaction.

Même lorsque les jurés ont rendu leur verdict elle semblait ne pas se rendre compte de ce qui se passait.



ACCIDENT MORTEL — Un homme de 48 ans, M. Bertrand Murray, rue Turenne, Chicoutimi-Nord, a péri dans cet accident frontal qui a fait également deux blessés. Les deux voitures, une Pontiac Lemans et une Corvette, sont lourdement endommagées.

Accident mortel

Un mort et deux blessés

par Gilles Paradis

JONQUIERE — Un accident de la route a fait un mort et deux blessés, sur le boulevard Taschereau, hier après-midi, durant l'heure de pointe, alors que M. Bertrand Murray, 142 rue Turenne, Chicoutimi-Nord, est mort sur le coup.

Deux jeunes filles, qui occupaient une Corvette, ont subi d'importantes blessures, dans l'accident, Mlle Marie-Claude Harvey, 20 ans, rue Panet, Jonquière et Mlle Mireille Massicotte, 28 ans, rue Fleming, Mont-Royal.

L'accident est survenu à quelque 300 pieds de l'entrée du chemin du Club de golf d'Arvida, et les policiers s'expliquent mal les circonstances de l'accident, alors que la route est à quatre voies et droite.

Les constables Gaby Desbiens et Gilles Lagacé, de la Sûreté municipale de Chicoutimi ont fait les constatations de l'accident.

Un évadé se rend

Un jeune homme, qui s'était enfui de l'Institut Roland Saucier, est retourné au bercail, en soirée, alors qu'il a été reconduit par ses parents à l'institution.

Téléphonistes indignées par le geste de la police

CHICOUTIMI — Les téléphonistes de Bell Canada, à Chicoutimi, étaient en colère, hier, quand les policiers ont escorté cinq cadres, deux femmes et trois hommes, pour remplacer le personnel à l'intérieur.

Un porte-parole syndical s'est indigné devant le fait que les policiers escortaient un camion qui a déchargé un congélateur, des caisses de nourriture et des valises.

"Nous sommes de mauvaise humeur, a dit une téléphoniste, non contre les policiers mais contre le directeur Giroux qui a donné les instructions à ses policiers. C'est de la pure provocation de sa part", ont dit les grévistes.

En soirée, les téléphonistes ont repris le sourire qu'on leur connait quand elles ont reçu de l'encouragement de travailleurs en communication du Canada qui sont venus leur rendre visite sur les lignes de piquetage de même que des syndicalistes appuyant les employés de la Scierie Gagnon Frères de Roberval, qui pour une troisième semaine, avaient auparavant manifesté à Place du Saguenay.

Incendie sur le boulevard St-Paul

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Un incendie a fait une dizaine de milliers de dollars de dommages, dans la nuit de mercredi à jeudi, à la résidence de M. Conrad Paris, située à 2371 boulevard Saint-Paul, Chicoutimi.

Les pompiers, sous la direction du lieutenant Pierre-Henri Pineault, ont été mandés sur les lieux vers 1h45, et ont localisé le foyer de l'incendie au logement du rez-de-chaussée, occupé par M. Conrad Paris.

Quatre personnes sont sur le pavé, à la suite de cet incendie.

Le locataire du deuxième étage, M. Régis Paris, a dû quitter le logement, en raison de l'eau et de la fumée, mais il pourra réintégrer son domicile dans quelques heures.

André Morin LL.L. C.R.
AVOCAT
23 est, rue Racine, suite 202
Edifice Murdock
Chicoutimi — 549-7182

COMPTABLES GENERAUX LICENCIES (C.G.A.)
LACROIX, LAPOINTE, LAPOINTE, POLIQUIN ET CIE C.G.A.
110 EST, RACINE, SUITE 205, CHICOUTIMI — 549-1717
2900, CH. QUATRE-BOURGEOIS, STE-FOY — 658-3323
CLAUDE LACROIX C.G.A. syndic
OLIVIER LAPOINTE C.G.A. syndic
SERGE PELLETIER C.G.A.
GABRIEL LAPOINTE C.G.A.
PIERRE POLIQUIN C.G.A.
DENIS GRENIER C.G.A.



une Dodge ASPEN 1977
2 portes, coupé, toit de vinyle, gros caps de roues, 6 cylindres automatique, servodirection, freins à disques, pneus flanc blanc, radio.
+ $300. D'ESSENCE LE QUOTIDIEN
ALLEZ CHERCHER VOS COUPONS CHEZ
Bédard DODGE CHRYSLER LTÉE CHICOUTIMI
Réclamez votre billet de participation avec chaque achat à...
place du royaume

Votre vie nous tient à coeur.
PLAN ENREGISTRE D'EPARGNE RETRAITE
ASSURANCE-VIE
ASSURANCE COLLECTIVE
JEAN-CLAUDE GERVAIS
BUR.: 549-5161
RES.: 549-2794
La Mutuelle du Canada 393 est, rue Racine, Chicoutimi.

Comités du Carnaval-Souvenir

Tremblay suggère une plus grande autonomie

par Gilles Paradis

CHICOUTIMI — Dans ses recommandations, l'ancien président du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, M. Maurice Tremblay, suggère une autonomie plus grande à l'endroit des comités.

En ce qui regarde les étudiants, M. Maurice Tremblay recommande l'abolition de la formule actuelle du COSCE. "Malgré le grand dévouement et le courage des responsables, il nous apparaît comme une structure trop lourde", dit-il.

"Mais il faudra cependant toujours considérer les étudiants comme très importants au Carnaval-Souvenir. Avec eux nous étudierons une formule pour en arriver à une meilleure intégration."

Tout en disant que l'objectif numéro un de tous les comités est et doit rester de réussir un Carnaval-Souvenir, M. Tremblay préconise que les comités, qui ne l'ont pas encore fait planifient leur développement à plus long terme, tant pour leur relève que pour leurs activités.

Sortant de charge et ne demandant pas un renouvellement de mandat, M. Maurice Tremblay suggère de trouver un moyen pour apporter de l'aide supplémentaire aux permanents de la Corporation. Il considère qu'à ce rythme, ils ne pourront soutenir indéfiniment un travail aussi exigeant, et qui, en plus, s'amplifie continuellement.

"L'esprit des traditions doit se refléter également dans la forme et le décorum des activités. L'ambiance et la décoration doivent être un souci constant."

Le but visé

M. Maurice Tremblay rappelle que son mandat a été mis de l'avant avant l'idée de "la participation par le souvenir". "Nous avons voulu créer l'ambiance de 1877 par l'animation. Il nous fallait vraiment vivre ce souvenir d'il y a cent ans. Il nous fallait entraîner la population à vivre avec nous."

Rappelant que les dirigeants de la Corporation du Carnaval-Souvenir avaient voulu donner le ton à la population, M. Tremblay a dit que le carnaval était celui d'une ville et d'une région. "Je pense que chacun l'a compris."

"Nous avons assisté, cette année, à un mouvement en profondeur pour revivre le souvenir. "Tout Chicoutimi, le Saguenay et le Lac-Saint-Jean ont vécu une expérience et une ambiance de souvenir."

Enfin, il a maintenu que ceux qui retirent des profits du Carnaval-Souvenir doivent faire un effort et pensent sérieusement à faire une redistribution d'une part de ces profits. Omettant dans ce reproche ceux qui déjà participent de leur aide financière, M. Tremblay rappelle qu'une telle attitude permettrait à la corporation de faire face à ses obligations et donnerait de meilleurs services.

Surplus de $3,241.81

CHICOUTIMI — La Corporation du Carnaval-Souvenir de Chicoutimi, au cours de l'exercice se terminant le 30 avril 1977, a accusé un surplus de $3,241.81, avec des revenus de $274,757.40 et des dépenses de $271,515.59.

Les principales sources de revenus ont été le Projet d'initiatives locales, $81,550; des subventions gouvernementales et municipales de $75,000; la Bonne ménagère, $29,556.65; des revenus venant de commanditaires, $27,365; les revenus de la vente du journal, $14,000; les revenus de l'opérette, $12,867.95; le Vieux marché, $9,179.55.

Dans la colonne des dépenses, on retrouve le PIL, $87,965.15, pour un déficit de $6,415.15; l'administration, $70,627.23; la Bonne ménagère et l'Auberge chez Pit $26,298.32, un surplus de $3,258.23; le journal, $13,604.12, un surplus de $395.88; l'opérette, $12,073.59, un surplus de $794.36; la publicité, $11,508.36, un déficit de $11,461.71 et le Vieux marché, $7,868.82, un surplus de $1,310.73.

Le bilan, fonds de revenu de l'exercice terminé le 30 avril 1977, démontre un actif à court terme de $35,965.60.

Le passif à court terme, est de $18,590.49 pendant que les bénéfices non répartis, qui s'ajoutent à ce montant, sont de $14,133.30. En ajoutant le bénéfice net de $3,241.81, le passif est de $35,965.60.

L'actif du bilan de fonds capital est de $52,189.70 avec un amortissement accumulé de $10,831.95 et un coût non amorti de $41,357.75.

Laurence Duval, nouvelle présidente du carnaval

CHICOUTIMI — Pour la deuxième fois de son histoire, le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi sera présidé par une femme, Mme Laurence Duval, qui a été choisie, hier, pour prendre la relève du président sortant de charge, M. Maurice Tremblay.

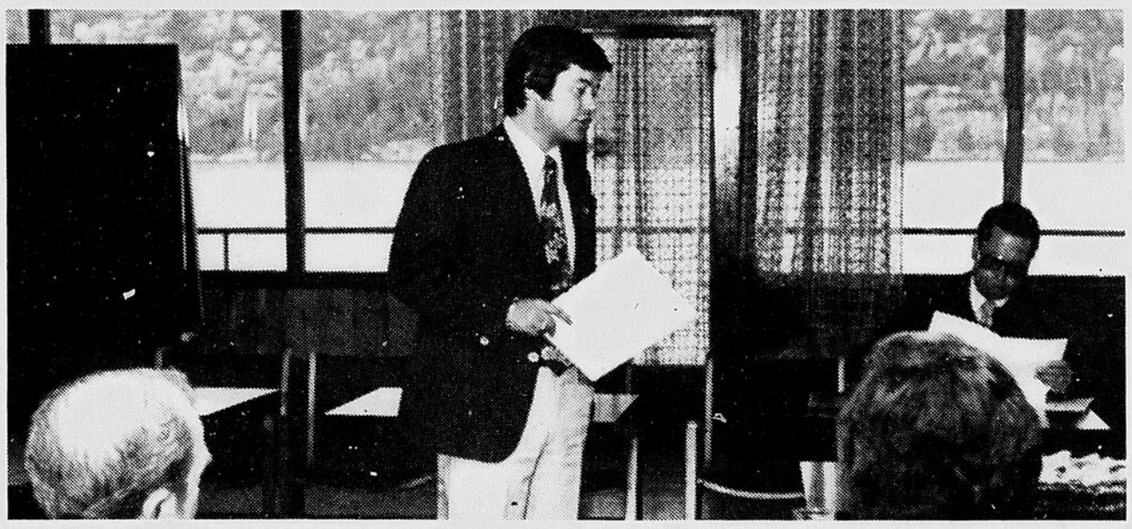
Les autres dirigeants du Carnaval-Souvenir sont: MM. Michel Tremblay, Louis-Philippe Harvey, Bruno Gauthier, René Bergeron, Fernand Tremblay, Jean-Marie Dallaire, André Tremblay, de même que Mlle Elizabeth Deschesnes et Mme Stella Morissette.

A l'issue de son élection, Mme Laurence Duval a fait part que sa principale ambition, pour le 18e Carnaval-Souvenir, sera l'amélioration des activités par la qualité et l'authenticité.

Quant au thème, il fera une suite logique de celui de l'année dernière, qui était "Nos traditions". Cette année, ce sera "Nos origines".



Laurence Duval



SEMAINE DU CANADA — Le comité organisateur des manifestations régionales de la Semaine du Canada a présenté son programme hier, au cours d'une conférence de presse. C'est M. André Gauthier qui préside le comité. (Photo Gratien Tremblay)

Dévoilement du programme de la Semaine du Canada

CHICOUTIMI — Entre le 25 et le 30 juin, la ville de Chicoutimi deviendra le théâtre des festivités régionales de la Semaine du Canada. Le comité organisateur, son président André Gauthier en tête, en a dévoilé le programme, hier après-midi, au cours d'une conférence de presse.

Dans son allocution de présentation, M. Gauthier a indiqué qu'on voulait surtout que la Semaine du Canada devienne, pour tous, une période de réflexion sur l'unité canadienne. Ainsi suggère-t-on à chacun de s'interroger sur le sens et la valeur du rôle qu'il doit jouer à l'intérieur du Canada.

Au nombre des activités inscrites au programme de cette semaine, il y a lieu de mentionner la compétition provinciale des corps de tambours et clairons, le lancement du bateau-école et l'exposition militaire.

La compétition provinciale des corps de tambours et clairons aura lieu le 26 juin. Elle réunira cinq compétiteurs et un corps invité.

Les compétiteurs seront les corps Abénakis, de Saint-Prosper, Etoile, de Rimouski, Offensive Lions, de Jonquière, Kascadeur Kiwanis, de La Baie, et Métropolitain, de Chicoutimi.

Les Ambassadeurs Kiwanis d'Arvida ont été invités à donner une démonstration de leur savoir-faire, à l'occasion de cette compétition.

Par ailleurs, le 30 juin, au Club de yacht de Chicoutimi, on procédera au lancement officiel du bateau-école, construit au cours des deux dernières années par des cadets, sous la responsabilité de la Corporation du navire-école du Saguenay.

Au cours des journées des 27 et 28 juin, on pourra voir, dans les vitrines de la rue Racine, l'exposition de pièces d'équipement militaire de la Seconde Guerre mondiale.

Pour le 1er juillet Jour du Canada, on n'a rien prévu. C'est tout simplement, dit-on, l'invitation à continuer la réflexion.

Divorces

Un nouveau service veillera à ce que les enfants ne servent plus d'otages

CHICOUTIMI — Un service d'expertise psycho-sociale veillera à ce que les enfants ne servent plus d'otages en cas de divorce.

Par cette présence auprès de la Cour supérieure, le Centre des services sociaux donnera priorité à l'intérêt de l'enfant.

La décision au sujet de la garde des enfants dépendra, en cas de litige du rapport soumis au juge par l'expert.

Neuvième région du Québec à bénéficier de ce service, lequel devrait débuter officiellement en août, le Saguenay-Lac-Saint-Jean répondra à une clientèle qui correspond à environ 5 pour cent des cas de séparation et de divorce, soit de 30 à 40 familles par année.

Selon le juge Chouinard du district de Chicoutimi, les cas difficiles touchent surtout des enfants de moins de 10 ans.

Le portrait moyen de la clientèle du service serait une famille dont le couple a entre 30 et 40 ans, marié depuis 10 à 15 ans, ayant deux à trois enfants de 5 à 10 ans.

Les cas soumis au service d'expertise sont les enfants dont la garde, les droits de visite ou de sortie sont causes de litige entre les parents. "Toujours des cas très difficiles", de spécifier le juge Chouinard.

L'expertise psycho-sociale requiert les services d'un agent de liaison qui sera M. Jean Nicole et d'un expert, M. Guy Vannieu.

Leur responsabilité consistera à évaluer les besoins généraux et particuliers de l'enfant; évaluer les capacités et les ressources des parents ainsi que ceux de l'entourage; évaluer l'environnement immédiat offert à l'enfant, logement-garderie; établir le rapport entre les besoins de l'enfant et les capacités des parents; soumettre au juge les recommandations pertinentes relatives à la garde de l'enfant, des droits de visite ou de sortie.

Le travail fait par le CSS ne le sera que par suite d'une ordonnance d'un juge. "Identifié comme spécialiste auprès du juge, il y aura place pour interrogatoire et contre-interrogatoire. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Cour supérieure, district de Québec, désire que les professionnels du CSS exercent leur travail auprès des parents et des enfants impliqués dans une procédure de séparation ou de divorce."

"Ce système est le bienvenu, déclare le juge Chouinard, c'était d'ailleurs une urgence."



SERVICE D'EXPERTISE — Le CSS annonçait jeudi le début des activités du nouveau service d'expertise psycho-sociale, prévu pour le mois d'août. Le juge Chouinard, l'expert Guy Vannieu et l'agent de liaison Jean Nicol, sont unanimes pour reconnaître l'urgence d'un tel service.

BOUCHARD, LAROUCHE, BRASSARD ET GAUTHIER
AVOCATS
ME LUCIEN BOUCHARD, ME CLAUDE LAROUCHE
ME RAYNALD BRASSARD, ME LAVAL GAUTHIER
EDIFICE PLACE AUTOGARE,
393 EST, RACINE, SUITE 305,
CHICOUTIMI — 545-4580

GAGNON ET MONETTE
avocats
marc gagnon avocat
robert monette avocat
PLACE DU ROYAUME
CHICOUTIMI
TEL.: 545-1888

Me CAROL VACHON
NOTAIRE
Conseiller juridique
443 est, rue Racine — Chicoutimi, P.Q.
TEL.: 549-9718



COMMENTAIRE QUOTIDIEN

A Roberval, Claude Ryan informe... et s'instruit

"C'est encore le gros bon sens qui émane du Québécois lorsqu'il est convenablement informé", pensait à haute voix, hier matin, le directeur du "Devoir", Claude Ryan, avant de s'envoler à bord d'un réacté de Québecair, à la base de Bagotville. Il avait été accueilli comme un homme d'Etat, la veille, à Roberval.

L'éditorialiste chevronné commentait, en notre présence (je me trouvais avec les confrères Pierre Chamberland, de CBJ-Radio-Canada, Chicoutimi, et le stagiaire togolais Felixco Bouagbe), la qualité des conversations tenues, avec de nombreuses personnalités du Lac-Saint-Jean, à la réception offerte à l'hôtel de ville de Roberval, et notamment avec le président de la Fédération des caisses d'entraide économique, Jacques Gagnon, et l'ancien maire de Roberval, Benoît Lévesque.

Celui que des observateurs perçoivent comme "la conscience des Québécois" gardait l'impression d'avoir tout au moins attiré l'intérêt de ses interlocuteurs sur le débat majeur qui s'engagera bientôt autour du projet de loi sur la Charte de la langue française.

L'auditoire de quelque 350 personnes, que la Chambre de commerce et la Caisse d'entraide économique avaient regroupé au Motel Roberval, l'écouta religieusement durant une heure et demie et elle le questionna par la suite durant une demi-heure supplémentaire.

M. Ryan a sûrement réussi à susciter une foule d'interrogations et même des inquiétudes chez les citoyens les plus éclairés du Lac-St-Jean, qui, jusqu'à ce moment, manifestaient, comme la majorité des Québécois à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal, la plus parfaite indifférence à l'endroit du projet de Charte de la langue française dont le Dr Camille Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel, défend le contenu avec la plus grande ferveur, depuis près de deux mois.

Chez nous, la langue n'est pas en danger. On se plaît souvent à proclamer que le Saguenay-Lac-Saint-Jean est peut-être la seule région d'Amérique du Nord à avoir réussi à "assimiler" pacifiquement les anglophones. C'est une vantardise facile pour une population composée à 98 pour cent de francophones et qui vient tout juste d'accéder aux services de la radio et de la télévision anglaises.

La population régionale a donc toujours été animée par la flamme nationaliste, et elle manifestait les plus grandes inquiétudes devant l'assimilation accélérée de l'agglomération métropolitaine de Montréal. La loi 22, qui voulait mettre un frein à la régression de notre communauté culturelle en régissant l'inscription de francophones et d'immigrants à l'école anglaise et en introduisant le français comme langue de travail, apportait déjà un premier correctif. Le projet du Dr Laurin apparaissait donc, à la majorité, comme une garantie supplémentaire d'une efficacité radicale.

La population a donc accueilli, avec une satisfaction passive, le Dr Laurin lorsqu'il entreprit chez nous la bataille de sa charte. "Allez mener le combat à Montréal, lui a-t-on répondu. Vous perdez votre temps chez nous puisque vous êtes en pays conquis."

Or, M. Ryan a eu le mérite, mercredi soir, de réveiller la conscience collective des régionaux devant un danger réel: celui d'une victoire artificielle qui voilerait, derrière le paravent de la charte du Dr Laurin, la plus catastrophique déroute économique de notre histoire. La situation pourrait donc s'aggraver et conduire à l'abandon de la culture québécoise devant la chute douloureuse de notre niveau de vie.

Le directeur du "Devoir" nous prévient que la lutte économique se fera, en douce, sans effusion de sang. Elle prendra alors la forme du vidage progressif des sièges sociaux dont les services seront ainsi réaménagés dans la région métropolitaine de Toronto. Elle se répercutera dans la décision des grandes entreprises de retenir leurs investissements, comme c'est le cas présentement. Quand on a signalé la décision de l'Alcan de lancer officiellement son projet de construire une aluminerie à La Baie, M. Ryan a expliqué que l'annonce en avait déjà été faite voilà deux ou trois ans, et que l'Alcan est captive des ressources énergétiques dont elle a besoin. Mais la majorité des autres entreprises ne sont pas dans cette situation. Enfin, l'éditorialiste montréalais pressent un exode extrêmement coûteux d'anglophones bien formés et relativement indépendants de fortune. Nous conserverons les petits employés, les gratte-papier qui n'ont pas la possibilité de la mobilité.

M. Ryan estime pourtant qu'une dizaine de corrections dans le projet de loi suffiraient à faire des Montréalais anglophones des alliés plutôt que des adversaires, et sans affaiblir l'objectif de la législation. Il se méfie surtout du rôle d'inquisiteur que serait appelé à jouer le commissaire chargé de l'application de la charte.

Après avoir entendu et questionné le Dr Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel, voilà deux mois, défendre son projet de loi au Cercle de Presse du Saguenay, et M. Ryan décrire le péril que l'intransigeance des promoteurs de l'unilinguisme français fait courir au Québec, je souhaite voir les deux hommes s'affronter dans un débat, sur une tribune nationale, comme à la télévision d'Etat. Il faudrait que tous les Québécois connaissent les deux côtés de la médaille.

M. Ryan a sans doute informé ses auditeurs. Mais il s'est lui-même instruit des préoccupations régionales du dynamisme et surtout de l'animation des caisses d'entraide comme de l'importance du mouvement coopératif. On le constatera sans doute dans ses prochaines réflexions.

Bertrand TREMBLAY

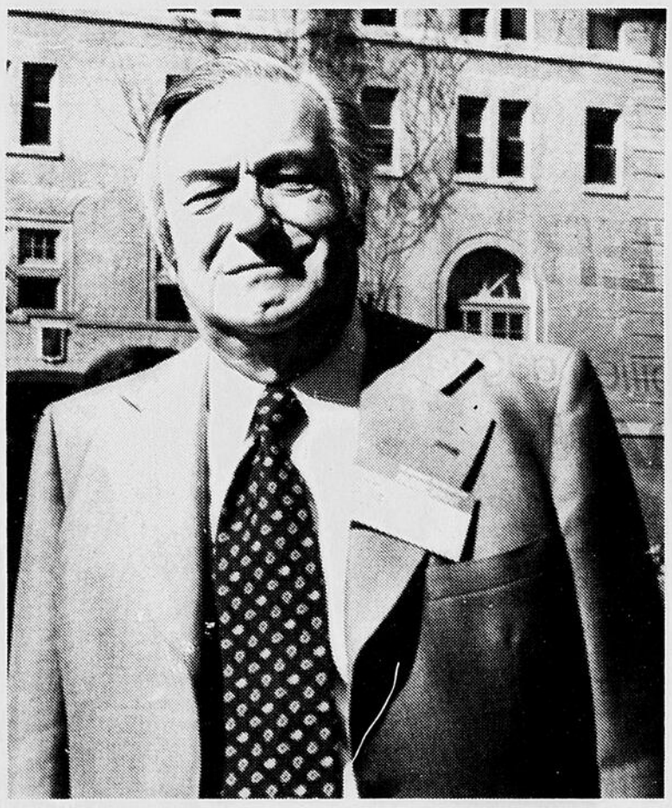
AU FIL DE LA PENSÉE

Comment réussir notre "miracle économique"

En recevant un doctorat d'honneur de l'Université du Québec, le président sortant de l'Hydro-Québec, Roland Giroux, a suggéré aux Québécois un plan original de relance économique, difficile à faire accepter, mais dont l'efficacité est garantie si la population l'applique. C'est en fait, une formule d'augmentation de la productivité grâce à l'allongement de la semaine de travail, dont la rémunération des quatre heures supplémentaires serait réservée à de l'épargne obligatoire devant constituer un fonds collectif pour le développement industriel.

Avec un tel programme, les Québécois pourraient, comme les Japonais et les Allemands de l'Ouest d'après-guerre, de même que les Suédois, réaliser leur miracle économique.

Voici les grandes lignes du projet Giroux.



Au cours de ma carrière, j'ai souvent été appelé à discuter de la relance économique de la province, ceci au Québec, au Canada et à l'extérieur. J'ai eu l'occasion de le faire avec les politiciens bien sûr, des banquiers bien sûr et aussi avec des économistes. En particulier, certains propos d'un éminent économiste, qui est également banquier (ce qui est assez rare), m'avaient fort intéressé. Depuis ce temps, j'y ai réfléchi très sérieusement. Ce banquier-économiste m'avait dit à l'époque que la solution pour relancer une économie comme celle du Québec était facile en soi, mais qu'il n'y avait, à sa connaissance, aucun gouvernement qui aurait le courage de l'appliquer. Néanmoins, pour en avoir beaucoup discuté et y avoir beaucoup réfléchi, je suis persuadé que la solution mise au point avec ce banquier-économiste est réalisable. Quant à savoir si elle sera retenue, c'est une autre affaire. Je vais quand même me permettre de l'énoncer.

Donner 4 heures au pays

A toute fin utile, il s'agit de promouvoir le développement industriel sans entraîner l'économie dans une spirale inflationniste. Pour cela, il faut d'abord disposer de fonds. Il faut aussi une bonne productivité. Les syndicats ont toujours parlé de rémunération adéquate, mais ils ont un peu négligé l'amélioration de la productivité sous prétexte que ce n'était pas leur rôle. L'économie du Québec ne se suffit pas à elle-même en ce moment. Nous dépensons au-delà de nos moyens. Si tous les agents économiques reconnaissent ce que je viens de dire, il y a une solution bien simple, qui saute aux yeux, pour relancer l'économie du Québec.

En effet, nous n'aurions qu'à augmenter la production tout en différant l'impact au niveau des augmentations de revenus. Je m'explique. Je parle ici d'effort collectif. Ceci veut dire augmenter l'effort de tout le monde d'un taux fixe, disons 10% par exemple. Pratiquement, cela reviendrait à augmenter le nombre d'heures travaillées de 10%; de 40 heures, la semaine de travail passerait à 44 heures. Ces quatre heures additionnelles seraient bien sûr rémunérées au salaire normal et ne devraient pas être considérées comme du surtemps. Par contre, le salaire correspondant à ces quatre heures ne serait pas versé tout de suite au travailleur. Il serait économisé. Il constituerait de l'épargne forcée qui serait versée à un fonds collectif pour une période donnée qui pourrait être de cinq ans, par exemple. Ce fonds collectif devrait servir au développement industriel du Québec. Ce serait une sorte de banque de développement industriel qui d'une part, produirait des intérêts pour les épargnants, et d'autre part, prêterait à des taux préférentiels et à des conditions permettant de réaliser l'objectif de relance économique.

Pas d'impôt

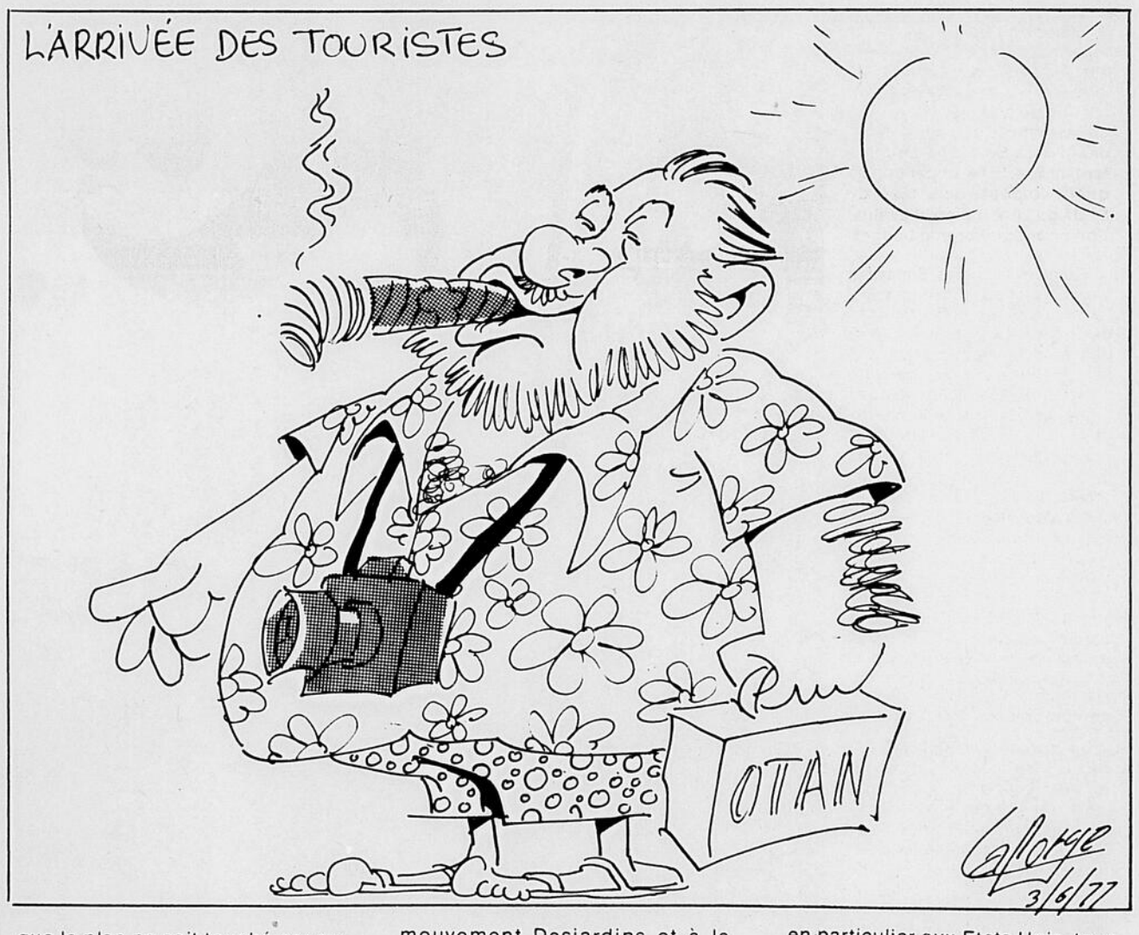
Bien sûr, tout ce plan devrait être exempt d'impôt pour fonctionner, ce qui permettrait de situer le taux d'intérêt à un niveau inférieur à celui du marché. Il faudrait concevoir le plan de telle façon que l'épargne accumulée puisse, le moment venu, retourner aux déposants ou à leurs héritiers sans les pénaliser de quelque façon que ce soit. Pour que le plan ne soit touché par aucune forme de taxation, il faudrait des ententes avec le gouvernement fédéral; et le gouvernement du Québec devrait lui aussi accepter des sacrifices sur le plan fiscal. Des sacrifices qui ne seraient quand même pas énormes, compte tenu des retombées bénéfiques sur l'économie de la province.

Si tout le monde acceptait d'y mettre du sien, n'aurait-on pas là une solution à la fois simple et digne d'être expérimentée? Certes, elle peut comporter quelques difficultés d'application, mais je suis persuadé que les technocrates sauraient mettre au point les mécanismes requis pour que ce "nouveau contrat social" puisse devenir réalité pour toute la main-d'oeuvre active incluant les patrons et les employés.

Il manque le capital

Cette solution m'apparaît en tout cas beaucoup plus positive que de tenter de pressurer des groupes comme le mouvement Desjardins et la Caisse de Dépôt et de Placement du Québec. Ces organismes remplissent des fonctions bien définies qu'il faudrait remplir de toute façon. Ce sont des réussites et il ne faut pas leur toucher. La solution que je propose n'entraverait pas les activités du mouvement Desjardins. Elle les compléterait en s'adressant aux industriels et aux travailleurs. Il faut laisser leur liberté d'action au mouvement Desjardins et à la Caisse de Dépôt et de Placement du Québec. Il suffit seulement d'ajouter quelque chose de neuf à notre économie sans toucher à ce qui se porte bien. Selon ma proposition, avec une masse salariale de l'ordre de $20 milliards, un effort additionnel de 10% représenterait un fonds de relance de $2 milliards par an. A mon avis, ce serait un point de départ.

Quand j'observe l'évolution actuelle de l'économie québécoise, il me semble clair qu'il faut non seulement des idées nouvelles, mais surtout des réalisations nouvelles. Pour la prochaine année, nous bénéficierons peut-être de l'orientation de l'économie de nos principaux partenaires commerciaux si, en particulier aux Etats-Unis, tous les projets de relance se concrétisent. Mais cela ne suffira pas à faire de l'économie québécoise une économie très forte, et encore moins une économie riche. Or, actuellement, beaucoup de Québécois parlent d'une meilleure répartition de la richesse. Une meilleure répartition de la richesse implique, comme prérequis, que l'on possède ou acquière une certaine richesse; c'est presque une vérité de La Palice. Avant de vivre de ses rentes, il faut avoir accumulé suffisamment de capital. Il en va de la même façon de l'économie québécoise: avant de penser qu'elle puisse vivre de ses rentes, il faudrait commencer à constituer son capital. C'est cela que je propose.



A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Le journal se réserve le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Nous nous devons également de publier toutes les lettres sous la signature et l'adresse véritables des auteurs.

Les célébrations de la Saint-Jean non compromises

par Claude Fortin

CHICOUTIMI — La brouille qui s'est installée entre le Comité des onze et la Corporation montréalaise des fêtes de la Saint-Jean ne risque pas de compromettre les célébrations du 24 juin au Saguenay-Lac-Saint-Jean, pas plus que dans les autres regions du Québec. La métropole, par contre, pourrait recueillir les pots cassés.

Le président du Comité des onze, et du Mouvement national des Québécois, M. Alain Généreux, a émis cette opinion hier, à Chicoutimi.

M. Généreux s'en est pris au président de l'organisation des fêtes de Montréal, M. Marcel Couture, qu'il a en quelque sorte accusé d'être en mal d'honneurs, et de vouloir s'accaparer des responsabilités et des mérites qui ne lui reviennent pas.

Le président du Comité des onze a déclaré que c'est son groupe qui avait été directement mandaté par le gouvernement pour coordonner l'organisation des fêtes, à travers le Québec. Celui que dirige M. Couture, d'expliquer M. Généreux, a reçu son mandat de contrôle administratif d'un fonctionnaire et n'a pas d'autre pouvoir que celui d'organiser les fêtes de Montréal.

C'est précisément la question à savoir à qui revient la responsabilité de la coordination de l'organisation des fêtes de la Saint-Jean, au niveau québécois, qui a fait naître le conflit entre le Comité des onze et la Corporation des fêtes montréalaises.

Il appert qu'en dépit de ces événements, le travail d'organisation des manifestations de la Saint-Jean s'est déroulé de façon normale dans toutes les régions du Québec, autres que Montréal, et que celles-ci auront lieu comme prévu, le 24 juin. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le comité dévoilera son programme de festivités d'ici quelques jours.

Liaisons régionales CRD-OPDQ

par Laval Gagnon

JONQUIERE — Dorénavant, les liaisons entre le Conseil régional de développement et l'Office de planification et de développement du Québec seront réalisées sur une base régionale, la délégation de l'OPDQ s'étant vu confier cette tâche par le ministre responsable de l'organisme, M. Jacques Léonard.

En annonçant la nouvelle au CRD, il y a quelques jours, M. Léonard a indiqué que la décision "est conforme à notre volonté de confier de plus en plus de responsabilités à nos instances régionales".

Quant au président du CRD, M. Paul Tremblay, il s'est dit très heureux de cette décision, voyant là "l'amorce d'une véritable régionalisation et la volonté politique du gouvernement de l'établir au plus tôt".

"Cette nouvelle orientation est réclamée par notre Conseil régional de développement depuis de nombreuses années", a précisé M. Tremblay.

Schémas

Dans les faits, la nouvelle orientation amènera une consultation soutenue des instances régionales. "Nous solliciterons votre avis sur les contenus et la démarche des schémas régionaux, a fait savoir le ministre Léonard. Votre conseil sera donc appelé à travailler de façon plus étroite avec la Conférence administrative régionale et les équipes-schémas de l'OPDQ. Je vous demande donc de prévoir cette opération à votre programme de travail pour l'année en cours", a-t-il conclu sur cette question.

Subvention accrue

Par ailleurs, la subvention annuelle du gouvernement au CRD a été sensiblement augmentée, passant de $145,000 à $154,730.

Le gouvernement a en effet modifié ses politiques de subventions aux CRD, à la demande de ces derniers. Ainsi, la politique des commandites (subventions sur des projets spécifiques) a été abolie.

"En raison des délais souvent considérables engendrés par le processus d'attribution de ces subventions spéciales et des difficultés d'ajustement à l'ensemble de votre programmation, a indiqué M. Léonard, nous avons jugé qu'il serait pratique d'augmenter le montant de la subvention de base pour tous les CRD."

Les mêmes critères de financement ont été retenus, mais le gouvernement a augmenté le montant minimum à $145,000 (auparavant $100,000), minimum indexable.

D'autre part, le ministre Léonard précise qu'il se plie avec empressement à la demande du Conseil du Trésor de maintenir un objectif de 10 pour cent de la subvention de l'OPDQ comme participation financière du milieu régional.

Taxe haussée à La Baie

par Denise Pelletier

LA BAIE — Le taux de la taxe foncière sera haussé de $0.50 à La Baie, et les contribuables devront payer $1.70 du cent dollars d'évaluation au lieu de $1.20. C'est la dure réalité, après l'euphorie de l'annonce, cette semaine même, de l'implantation de l'aluminerie à La Baie, qu'ont dû accepter les conseillers de cette municipalité hier soir, lors d'une séance spéciale du conseil.

Séance pénible, fort houleuse, à certains moments, à cause de l'intervention marquée d'amertume de quelques contribuables présents, et des quolibets qui ont volé (parfois très bas) de part et d'autre entre le maire Laurier Simard et ces quelques personnes.

Un point surtout est à l'origine du litige, et il a motivé l'opposition constante du conseiller Claude Richard, qui a enregistré sa dissidence à toutes les résolutions concernant le bilan financier 1976 et le budget 1977. Le conseiller Richard, et quelques autres, ont soutenu mordicus qu'il faudrait, pour agir selon la loi, inscrire au budget 1977 le déficit accumulé l'année précédente à La Baie, soit un montant de $142,114, et par conséquent imposer une taxe de $1.87 du cent dollars d'évaluation pour équilibrer le budget.

Le maire Laurier Simard a choisi pour sa part d'agir autrement et il a préféré discuter de la question avec le ministre des Affaires municipales. Ce dernier lui aurait assuré qu'il serait possible de demander une modification de la charte de La Baie créée par arrêté en conseil, de façon à ce que La Baie puisse payer, grâce à un emprunt à long terme, les déficits accumulés par les anciennes municipalités de Port-Alfred et de Bagotville, ainsi que celui même de l'an dernier à La Baie, pour une somme totale de $449,487. L'arrêté en conseil existant prévoit la liquidation de ces déficits par les municipalités concernés elles-mêmes, ce qui présente de nombreuses difficultés.

Le conseiller Richard accepte l'idée de procéder de cette façon, mais seulement, dit-il, pour ce qui concerne les déficits de Port-Alfred et de Bagotville, à l'exclusion du déficit de la nouvelle Ville de La Baie. D'autre part, il voudrait voir ajouter à ce déficit des anciennes municipalités, un montant de quelque $300,000 qui selon lui, constituerait le rachat de services des pensionnés de ces villes. Il soutient que ce montant n'apparaît nulle part dans les états financiers, et que cette situation est anormale.

Pour revenir au budget de 1977, il est donc de $5,071,098, alors qu'en 1976, il était de $4,314,294. Le vérificateur général a souligné pour sa part quelques correctifs qu'il faudrait apporter au système comptable afin de clarifier les états financiers, mais, selon lui, il n'y a pas lieu de parler d'irrégularités graves. On sait qu'au mois de février, certains conseillers avaient laissé entendre que des irrégularités auraient pu être commises au niveau administratif entre le moment de la fusion et celui des élections à La Baie, et ils avaient dit qu'ils demanderaient peut-être une enquête publique à ce sujet. Ces mêmes conseillers sont demeurés muets hier, lorsqu'on leur a rappelé cette affaire.

Pour améliorer le système comptable, le conseil procédera notamment à la radiation sous condition, de vieux comptes dont on ne peut retrouver les débiteurs, pour une somme de quelque $22,000, et à celle des chèques antérieurs à 1976, et il créera un fond fixe de petite caisse de $1,500. Enfin, le prix de l'eau vendue à l'Alcan au port de Port-Alfred sera fixé à $24,000 au lieu de $18,000.

La loterie des Québécois "24 juin"

UNE LOTERIE INSTANTANÉE

Chaque billet gagnant peut participer au GRAND TIRAGE DE $100,000

Des milliers de prix de $2-$5-$50

Participez à l'instant!



Si la date "24 JUIN" paraît:
Une fois vous gagnez $2
Deux fois vous gagnez $5
Trois fois vous gagnez $50

$1 LE BILLET
1 chance sur 8

Loto-Québec s'associe aux Fêtes de la Saint-Jean

J'ai la mémoire en fête

Feuillets explicatifs chez les vendeurs de Loto-Québec

FOURRE-TOUT QUOTIDIEN

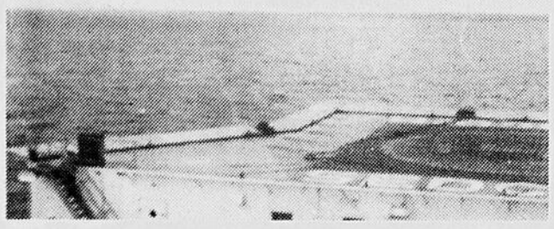
BOURSE SPECIALE

Michèle Brassard, étudiante à l'UQAC, vient d'obtenir une bourse spéciale du Conseil des arts du Canada afin de poursuivre des études de maîtrise en urbanisme et aménagement régional. Le Conseil des arts vient d'attribuer, en effet, 110 bourses spéciales de maîtrise à des étudiants canadiens considérés comme particulièrement doués. Les boursiers ont été choisis parmi 581 candidats inscrits au concours avant le 15 novembre dernier. La répartition des boursiers est de 11 pour l'Atlantique, 40 pour le Québec, 40 pour l'Ontario et 19 pour l'Ouest du Canada. Ces bourses sont d'un montant de $6,000 chacune, plus une indemnité de déplacement, et elles s'adressent aux étudiants qui désirent entreprendre des études de maîtrise en sciences humaines dans une université canadienne.

ON EMPRUNTE BEAUCOUP PLUS

Les prêts bancaires ont continué d'augmenter, en 1976, au Québec. Ils ont progressé de 19 pour cent par rapport à l'année précédente. En tout, les prêts consentis par les 1,600 succursales de banques à charte au Québec se sont chiffrés, en 1976, par $14 milliards. Ce chiffre comprend $672 millions pour le financement de nouvelles maisons privées. Ce montant a porté le total des prêts hypothécaires en circulation, au Québec, à plus de $1,8 milliard. Des augmentations ont aussi été relevées dans le domaine des prêts commerciaux ($6,69 milliards), des prêts aux municipalités ($1,34 milliard) et des prêts personnels ($3,26 milliards). Quant aux épargnes des Québécois dans les banques, elles étaient de $6,16 milliards, en 1975. Elles atteignaient $7,18 milliards, à la fin de 1976.





OKANAGAN UTILISE "LAC-SAINT-JEAN"

Dans l'éditorial du lundi, 30 mai, signé par Gabriel Berberi et qui énumérait notamment les entreprises de la région présentes sur les chantiers de la Baie James, il était question de Lac-Saint-Jean Aviation. Or, en dépit de son nom, cette entreprise qui possède des hélicoptères, n'a plus rien à voir avec la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. "Lac-Saint-Jean Aviation Ltée" est en fait une filiale de la Okanagan Helicopters Ltd., dont le siège social est situé à Richmond, en Colombie-Britannique. Okanagan, qui a une flotte totale de 128 hélicoptères, est l'un des trois plus importants transporteurs commerciaux de ce genre au monde. Les Hélicoptères du Lac-Saint-Jean Inc., filiale de Air Alma Inc., est une entreprise régionale qui n'a rien à voir, pour sa part, avec Okanagan, société contrôlée par des intérêts anglophones.

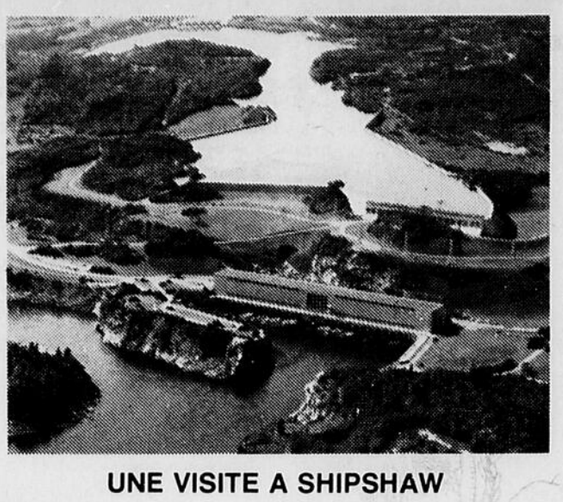
L'APICULTURE DANS LA REGION

D'après les renseignements les plus récents en provenance du Bureau de la statistique du Québec, la province compte actuellement 2,400 apiculteurs exploitant 67,000 ruches. En 1976, la production globale de miel fut de 4,154,000 livres, pour une valeur de $3,2 millions. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on dénombre 98 apiculteurs possédant 3,851 ruches. L'année dernière, la production globale de miel fut de 256,000 livres ou 66 livres par ruche. La valeur de ce miel s'est élevée à $227,180. En fait, la région produit plus de miel que le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, la Beauce, les Cantons de l'Est, l'Outaouais, le Nord-Est québécois et la Mauricie. L'apiculture est particulièrement florissante dans la région du Richelieu.



HOMMAGE A LA VILLE DE CHICOUTIMI

Le Carnaval-Souvenir de Chicoutimi a rendu hommage à la ville de Chicoutimi, pour sa participation active à l'activité touristique, en 1976, en remettant au maire, M. Henri Girard, un album sculpté sur bois. A l'intérieur de l'album, apparaît une photo du maire, M. Henri Girard. C'est le président de la Corporation du Carnaval-Souvenir, M. Maurice Tremblay, qui a fait la remise de l'album au maire de Chicoutimi, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée cette semaine.



UNE VISITE A SHIPSHAW

A la centrale hydro-électrique de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée à Shipshaw, les visites quotidiennes sont de nouveau accessibles au grand public, et ce, jusqu'au 2 septembre.

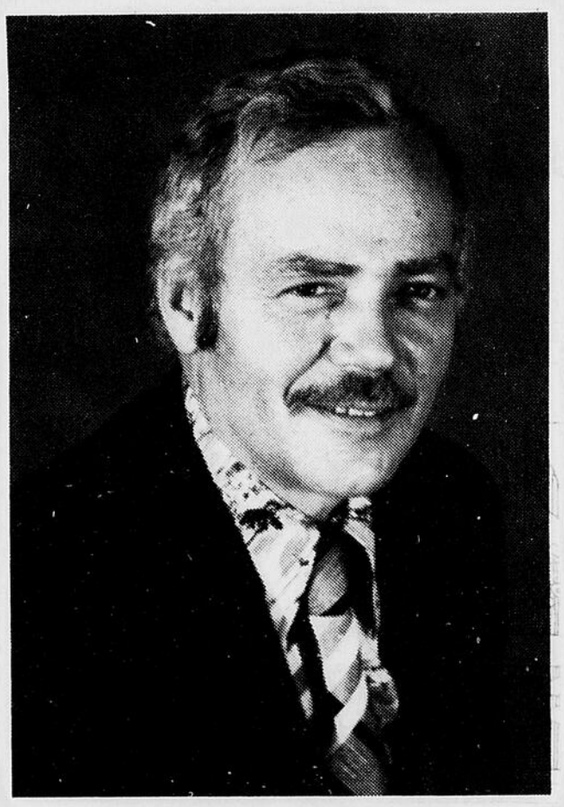
La population est en effet invitée à profiter des visites guidées qui auront lieu, cet été, sous la conduite de l'hôtesse principale, Mme Diane Mongrain, assistée de trois étudiantes universitaires.

Les visiteurs seront admis selon l'horaire suivant: du lundi au vendredi, incluant les jours fériés, de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 17h00, et les samedi et dimanche, de 13h30 à 16h30.

Pour de plus amples renseignements, on doit s'adresser au chargé d'accueil, M. Pierre-Julien Villeneuve, service des relations publiques de la société, au numéro de téléphone: 548-1121 — poste 3501.

LE TOURISME DEGRINGOLE

"Le coût élevé du transport, des chambres d'hôtel, des repas, des alcools et des achats divers au Canada nous a fait péniblement réaliser que nous sommes en danger de rendre le tourisme hors de prix", déclare M. J.-K. Dakin, vice-président exécutif de la compagnie de transport CP-Air. Selon lui, des salaires minimums de 75 à 85 cents plus élevés qu'aux Etats-Unis et un taux de financement de la construction de plus de 11 pour cent, comparativement à sept pour cent chez les voisins du Sud, compromettent le développement de l'industrie touristique au Canada. M. Dakin suggère que les gouvernements allègent le fardeau des impôts de cette industrie. Le déficit de l'industrie touristique canadienne, qui était de $284,8 millions en 1974, est passé à $727 millions en 1975 et à $1,1 milliard en 1976.



CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

M. Yvon Perron, gérant du poste TV-Radio Saguenay de Jonquière, a été nommé président du Centre des dirigeants d'entreprise du Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le cadre des récentes élections des membres du conseil d'administration du CDE, pour l'année 1977-78. Les autres nominations sont les suivantes: M. Roger Gonthier, de Chicoutimi, vice-président pour le secteur du Saguenay et responsable des finances; M. Ghislain Simard, d'Alma, vice-président pour le secteur du Lac-Saint-Jean; M. Rolland Simard, de Jonquière, secrétaire; M. Gérard Gagné, de Métabetchouan, directeur au recrutement; M. Raymond Hudon, d'Alma, directeur délégué; M. Jean-Guy Gaudreault, de Chicoutimi, publiciste; M. Normand Dumas, de Chicoutimi, directeur aux activités; enfin, M. Gaby Tremblay, président ex-officio.

FABRICATION D'INSULINE

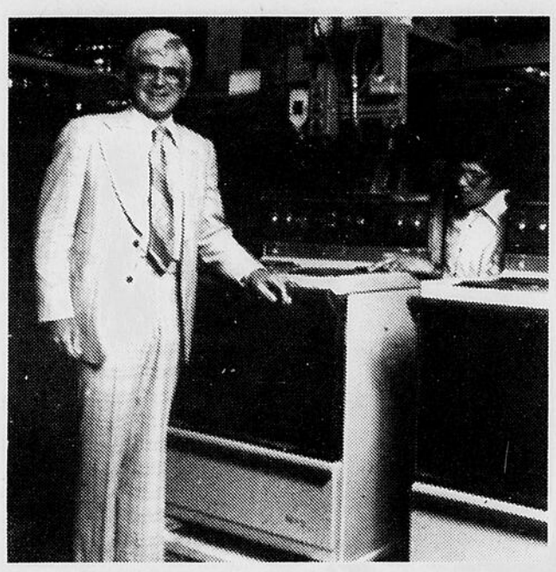
Des expériences génétiques controversées ont permis à des savants de l'Université de Californie-san Francisco de faire fabriquer de l'insuline par des bactéries ordinaires. Les expériences en cours permettront dans un délai de six mois d'utiliser des colonies de bactéries pour produire une forme primitive de cette substance essentielle à la survie de 1.5 million de diabétiques. Les professeurs Howard Goodman et William Rutter ont isolé chez les rats les gènes spéciaux qui fabriquent l'insuline et les ont transformés en bactéries ordinaires qui ne peuvent toutes seules produire des bactéries. La prochaine étape est d'étendre l'expérience aux humains. Chez l'homme un type spécifique de gènes ordonnent au pancréas de fabriquer l'insuline.

AUGMENTATION DE LA CLIENTELE

Pour les quatre premiers mois de 1977, la clientèle de QUEBECAIR au Saguenay a connu une hausse de 2.1%, comparativement à la même période en 1976. Le nombre de passagers transportés à partir de Bagotville est passé de 19,800 pour les 4 premiers mois de 1976, à 20,200 cette année. Il faut se rappeler qu'au cours de 1976, QUEBECAIR avait transporté 56,000 personnes à partir de Bagotville, comparativement à 53,000 en 1975. A la grandeur de son réseau domestique, QUEBECAIR a transporté, du premier janvier au 30 avril de cette année, 178,000 personnes comparativement à 182,000 pour la période correspondante en 1976. Toutefois, il est bon de noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes transportées sur les vols nolisés de QUEBECAIR ou sur ses filiales comme AIR FECTEAU, AIR GASPE ou les AILES DU NORD ou encore sur les avions de la SEBJ opérés par QUEBECAIR.

INFORMATION SUR LA BAIE JAMES

Des représentants de la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et de la municipalité de la Baie James tiendront une journée d'information, le jeudi, 9 juin, à compter de 14h00, au Manoir du Saguenay de Jonquière (secteur d'Arvida). MM. Ernst, Champagne et Boisvert expliqueront en effet les projets et les retombées possibles pour notre région. De plus, un nouveau film, qui vient juste de sortir sur le projet FERAL, sera spécialement présenté aux invités, notamment les représentants de la presse régionale.



HOTPOINT PASSE A L'ATTAQUE

La Compagnie d'appareils ménagers canadienne Limitée (Camco) a été fondée au début de 1977, avec la fusion des entreprises Générale Electrique du Canada et GSW Ltd. De plus, le 30 juin 1977, la compagnie complétera l'acquisition des appareils ménagers Westinghouse. Hotpoint est la marque de commerce de Camco. 95 pour cent des appareils électroménagers Hotpoint seront fabriqués au Canada, dont une proportion considérable dans les anciennes usines de Westinghouse, à Hamilton et à Orangeville, Ontario. D'autres usines de Camco se trouvent à London et à Weston, en Ontario toujours, de même qu'à Montréal où seront produites les laveuses et les sécheuses automatiques Hotpoint. Camco emploie déjà près de 5,500 personnes dans tout le pays. M. William-C. Luton est le vice-président de Camco.

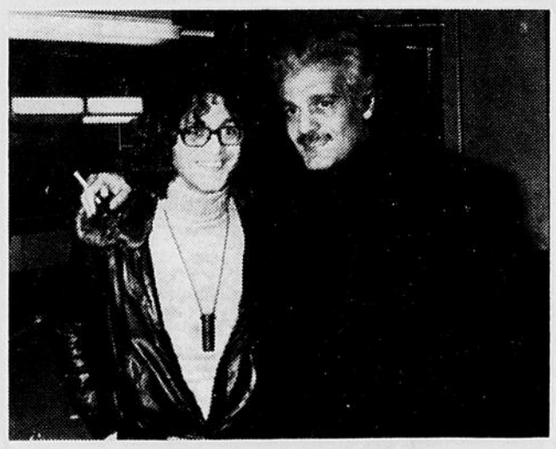
NIVEAU DU LAC

Voici les relevés du niveau du lac Saint-Jean, au cours de la dernière semaine, depuis le quai de Roberval:

	1977	1976
Vendredi, 27 mai:	15.44	19.42
Samedi, 28 mai:	15.56	19.19
Dimanche, 29 mai:	15.71	18.41
Lundi, 30 mai:	15.80	18.40
Mardi, 31 mai:	16.05	17.92
Mercredi, 1er juin:	16.21	17.56
Jeudi, 2 juin:	16.34	17.10

POUR EVITER LE VERTIGE

Les automobiles qui tournent autour du Colisée de Rome, en sens giratoire, donnent le vertige au célèbre monument romain. Le conseil municipal de Rome a décidé que, désormais, les voitures ne contourneront plus le monument en sens unique, mais que la circulation s'effectuera dans les deux sens: les vibrations provoquées par les voitures menacent en effet l'édifice, ont constaté les spécialistes, pour qui la suppression du sens unique constitue une première solution efficace au problème.



LE FILS DE SHARIFF

"Il est studieux et il a beaucoup plus de succès que moi auprès des femmes", proclame son père Omer Shariff, en parlant de son fils, Tarek, 20 ans.



IL VIT EN HERMITE

Le héros des "western spaghetti" de Sergio Leone, l'acteur américain Clint Eastwood, ne se trouve heureux qu'au milieu des siens, avec sa femme Maggie qu'il a mariée voilà 23 ans, et ses enfants Kyle, un garçon de 9 ans, et Allison, une fille de 5 ans. Il vit en hermite à 450 milles de Hollywood, dans une maison sans piscine. Et, il a conservé ses anciens amis, ceux de son époque de demi-clochard. "Je ne dois rien à personne. Si, aujourd'hui, j'entrais chez un producteur qui ne sache pas qui je suis, il me dirait la même chose qu'avant: "... Vous êtes trop grand, votre voix n'est pas assez forte, vos dents ont besoin d'être arrangées et vous louchez"..."

CAISSE DE LA BAIE

Le dîner de la Caisse d'entraide économique de La Baie aura lieu au restaurant Le Martinet, Ville de La Baie. L'invité sera M. Michel Coulombe, commissaire industriel de La Baie.



LEE MARVIN EST INQUIET

Cette femme, Michelle Triolla, avec laquelle il a vécu durant six ans sans être mariés, lui réclame maintenant la moitié des biens acquis durant leur vie commune. La jeune femme, une ancienne chanteuse, s'est même fait désigner sous le nom de Mme Marvin. Marvin trouve cette affaire plus difficile à régler que ses différends aux poings avec ses ennemis dans ses films de violence.

VOS DROITS

salaire minimum

Saviez-vous que selon la **loi du salaire minimum**, tout salarié a droit après un an de service continu pour le même employeur, à des **vacances** d'une durée minimum de deux semaines?

Si l'employé a moins d'un an de service il aura droit à des vacances dont la durée sera déterminée à raison d'**un jour par mois de travail**, sans que la durée totale exigible ne dépasse deux semaines.

De plus, l'employeur doit payer à l'avance l'employé qui prend ses vacances.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de « LA MINUTE JURIDIQUE » en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404, C.P. 123
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)



ACCABLEMENT — Pendant qu'un groupe de curieux regardent brûler sa demeure, Mme Manuel Goes, à gauche, accablée par la peine, sa cache le visage. Mme Goes était une des trente personnes qui ont été jetées sur le pavé mercredi lors d'un incendie qui a complètement détruit une maison dans l'est de Montréal.

SCFP

Attitude intransigeante à l'égard du gouvernement

QUEBEC (PC) — Le Conseil du Québec du Syndicat canadien de la fonction publique entend maintenir, face au gouvernement actuel, une attitude tout aussi intransigeante qu'à l'égard du précédent gouvernement.

Les quelque 400 délégués de la section québécoise du SCFP, réunis en congrès à Québec, ont adopté hier une résolution en ce sens, précisant "qu'aucune tolérance ne soit permise dans la revendication des droits fondamentaux des travailleurs".

"La condition ouvrière n'a pas fondamentalement changé au Québec depuis le 15 novembre, malgré le retrait de la loi 64, l'annulation des poursuites et des amendes imposées aux travailleurs du secteur public", ont constaté les délégués.

Devant cette situation et tenant compte des intentions du gouvernement d'être attentif à leurs revendications, les congressistes ont demandé à la Fédération des travailleurs du Québec de produire d'ici trois mois un programme complet de toutes ses positions politiques adoptées en congrès et d'utiliser toutes les tribunes possible pour réclamer l'application de ce programme.

Non au tripartisme

Les membres du Conseil du Québec excluent cependant les tribunes du genre sommet économique.

Ils ne veulent plus entendre parler en effet de participation de leur syndicat ou de leur centrale à de tels sommets, du moins d'ici à la tenue du prochain congrès général de la FTQ, à l'automne, où ils veulent engager un débat de fond sur cette question.

Déçus de n'avoir pas été consultés par la FTQ au sujet de sa participation à la rencontre de Pointe-au-Pic, les délégués affirment pour l'instant qu'un autre sommet économique "risque d'entraîner le mouvement syndical dans une concertation ou une négociation d'un contrat social".

C'est dans ce sens qu'ils condamnent toute forme de "tripartisme", notamment celle prônée par le Congrès du travail du Canada.

Ils endossent ainsi le rapport de leur secrétaire général, M. Roger Laramée, qui considère que la formule proposée par le CTC équivaut à "se présenter à une table de négociation tripartite les mains et les pieds ligotés".

M. Laramée reproche au CTC de vouloir ainsi "troquer l'abandon de notre rapport de force contre une participation à des décisions à caractère économique et social".

Le Conseil du Québec du Syndicat canadien de la fonction publique regroupe 44,000 membres au Québec, oeuvrant dans les secteurs de l'éducation, des Affaires sociales, des communications, et des municipalités.

Pénurie de sang

La Croix-Rouge reconnaît la gravité de la situation

MONTREAL (PC) — Même si les autorités de la Croix-Rouge refusaient jusqu'a maintenant de le reconnaître, il y a sérieuse pénurie de sang au Québec.

Cette pénurie touche principalement les hôpitaux de la région de Montréal. Dans la plupart de ceux-ci, on a dû annuler ou reporter des opérations chirurgicales qui devaient avoir lieu aujourd'hui. On parle même de l'annulation d'une opération à coeur ouvert à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Dans la région de Québec, les principaux centres hospitaliers poursuivent leurs activités normalement, mais comptent sur la coopération des chirurgiens pour ne pas trop utiliser les salles d'opération. A l'Hôtel-Dieu de Lévis, on fait face à la situation en prélevant sur place le sang nécéssaire dans une catégorie manquante.

Cependant, dans l'ensemble, le sang ne pouvant se conserver au-dela d'une certaine limite de 21 jours, tous les hôpitaux seront à sec dans une semaine.

Situation grave

Un porte-parole de la Croix-Rouge reconnaît que la situation est très grave. Environs 300 personnes ont donné du sang mercredi, ce qui est une petite amélioration en comparaison avec le début de la semaine. Mais les quantités provenant des autres provinces, comme l'Ontario et Terre-Neuve sont minces. Au début du conflit, la Croix-Rouge se targuait de pouvoir ainsi compter sur la collaboration des autres provinces.

Du côté syndical, le responsable du dossier pour le Syndicat canadien de la fonction publique, dont les membres sont en grève, Jean Lévesque, tente de faire intervenir le ministère des Affaires sociales afin qu'il exerce des pressions sur la Croix-Rouge pour que le conflit se règle.

Une injonction obtenue mercredi par la Croix-Rouge, limite à deux grévistes le piquetage devant les centres de collecte. Mais, selon Jean Lévesque, cette injonction ne change en rien l'activité syndicale, puisque déja, avant son émission, les lignes de piquetage étaient limitées à quelques personnes.

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

CHIBOUGAMAU—COTE-NORD

offre un cadeau gratuit à la future mariée. Une valeur de plus de $25



Notre cadeau VIVE LA MARIEE est gratuit, pratique, et intéressant. Voici ce que vous recevrez:

- **Plus de 30 produits ménagers de qualité, plein format**
- **Des bons-rabais valant plus de $8**
- **Plus de 20 livrets de recettes et trucs ménagers**
- **Une semaine d'abonnement gratuit au journal** LE QUOTIDIEN
- **Le tout d'une valeur de plus de $25.**

Si votre mariage est prévu d'ici quelques mois, profitez de notre offre et recevez votre merveilleux cadeau **VIVE LA MARIEE**. Remplissez le coupon et retournez-le par courrier. Sans déboursé et sans obligation de votre part. De même, si l'une de vos amies ou parentes projette de se marier, vous pouvez remplir et nous retourner le coupon en son nom. Nous nous occuperons du reste! Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage, et cette offre se limite aux futures mariées qui éliront domicile dans le territoire desservi par où la livraison à domicile est disponible.

Un seul cadeau par future mariée.

Le cadeau **VIVE LA MARIEE** est un hommage du journal LE QUOTIDIEN

LE QUOTIDIEN

316, LABRECQUE, CHICOUTIMI

VEUILLEZ REMPLIR CETTE FORMULE AU COMPLET

Veuillez inscrire la personne suivante pour un cadeau VIVE LA MARIEE gratuit

(Lettres moulées)

NOM DE LA FIANCEE _____ (prénom) _____ (nom)

NOM DU FIANCE _____ (prénom) _____ (nom)

ADRESSE ACTUELLE DE LA FIANCEE _____ (No) _____ (Rue) _____ (App.)

(Ville ou village) _____ (Code postal) _____ (Bur.) _____ (Rés.)

DATE DU MARIAGE _____ EGLISE _____

NOM DE L'OFFICIANT (Ministre, Pasteur, Rabbin, etc.) _____

Cochez si vous êtes FIANCEE ☐ MERE ☐ PARENT ☐ AMI ☐

VOTRE NOM _____

VOTRE ADRESSE _____



REFUS — Un groupe d'indiens Mohawk quitte leur lieu de travail, soit le pont Alexandrie à Ottawa. Le groupe d'indiens avait été embauché mercredi par un contrateur de la capitale fédérale pour peinturer la structure métallique du pont, laquelle structure appartient à Ottawa mais les autorités québécoises les ont empêché hier de terminer la partie du pont appartenant au Québec, une loi de cette dernière province le leur défendant.

Mutations et nominations au sein de la Fonction publique

par Norman Delisle

QUEBEC (PC) — Le premier ministre, M. René Lévesque, a annoncé mercredi un remue-ménage au sein de la Fonction publique, impliquant 26 hauts-fonctionnaires.

Lors de sa conférence de presse hebdomadaire, M. Lévesque a expliqué que les mutations et les nouvelles nominations visaient "à assurer plus de mobilité aux fonctionnaires et une plus grande efficacité à l'administration".

M. Robert Normand, qui était sous-ministre de la Justice, et en qui on reconnaissait un fédéraliste avoué, accède au poste de sous-ministre des Affaires intergouvernementales.

Il sera notamment mêlé à ce titre à la préparation du référendum sur l'indépendance du Québec.

Cet apparent dilemmé entre les convictions fédéralistes de M. Normand et son rôle dans l'accession du Québec à son indépendance politique, n'inquiète pas le premier ministre outre mesure.

M. Lévesque voit en M. Normand "un grand commis de l'Etat, avec des qualités de loyauté et d'efficacité".

Nominations

De l'ensemble des 26 autres nominations, les plus importantes et celles qui ressortent sont les suivantes:

— M. Arthur Tremblay, ex-sous-ministre de l'Education dans les années 1960 et ministre des Affaires intergouvernementales depuis 1971, prend sa retraite. Il était considéré comme un des architectes de la "Révolution tranquille";

— M. René Dussault, 37 ans, Président de l'Office des professions du Québec, devient sous-ministre de la Justice;

— Mme Claire Kirkland-Casgrain, ex-ministre libéral de 1961 à 1973, cède son poste de président de la Commission du salaire minimum à Me Jean-Marc Béliveau; Mme Casgrain demeure vice-présidente de la Commission;

— M. Jean Deschamps, délégué du Québec à Bruxelles (Belgique), occupera le même poste mais à Paris;

— Quant à M. Gilles Loiselle, du ministère des Affaires intergouvernementales, il est nommé délégué du Québec à Londres;

— M. Roger Trudeau conserve son poste de directeur général de la Régie des installations olympiques — RIO — jusqu'à sa retraite:

— Enfin, M. Robert de Coster, jusque là président de la Régie des mesures anti-inflation, est chargé de la mise sur pied de la nouvelle Régie de l'assurance-automobile. Il était auparavant sous-ministre à l'Industrie et au Commerce, et président-fondateur de la Régie des rentes du Québec. Québec.

Maison du Québec

M. René Lévesque a également annoncé l'ouverture d'une maison du Québec à Atlanta, en Georgie.

Cette nouvelle délégation du Québec aura pour mission de devenir "la plaque tournante" pour tout le sud-est des Etats-Unis.

L'ouverture de la délégation restreindra le rôle des délégations actuelles de Lafayette (Louisiane) et Dallas (Texas), mais ne signifiera pas leur fermeture, estime le premier ministre.

Cette maison du Québec à l'étranger ouvrira ses portes en septembre 1977.

Statue

Enfin, le chef du gouvernement croit que la statue d'un de ses plus illustres prédécesseurs, Maurice Duplessis, pourrait être installée dès le 15 juin prochain.

Elle sera érigée dans les limites de la ville de Québec, comme le prévoit la loi de 1960 qui en prévoyait l'aménagement.

Maurice Duplessis fut premier ministre du Québec de 1936 à 1940, puis sans interruption de 1944 jusqu'à sa mort survenue le 7 septembre 1959.

Une statue sculptée au début des années 1960 et représentant M. Duplessis avait été remisée dans un local de la Sûreté du Québec jusqu'à ce que le premier ministre Lévesque décide, la semaine dernière, que le monument devait être enfin érigé dans un lieu public, même si la personnalité de cet ancien ministre demeurait controversée.

Hausses de tarifs

Louis O'Neill louange le CRTC pour avoir imposé des conditions sévères à Bell Canada

OTTAWA (PC) — Le ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neill a louange hier la Commission canadienne de la radio-télévision et des télécommunications pour avoir imposé des conditions sévères à la société Bell Canada, avant d'accorder la majorité des hausses de tarifs qu'elle sollicitait.

"Quand j'ai pris connaissance de cette décision ce matin en lisant mon journal, j'ai eu l'impression de lire le texte des représentations faites par le Québec auprès du CRTC", a déclaré M. O'Neill aux journalistes qui l'interviewaient à Hull.

La décision du CRTC permettra à la société Bell de réaliser des profits équitables, tout en la forçant à améliorer le service rural, ce que nous souhaitions depuis longtemps, a-t-il ajouté.

Pour Me Marc Cantin, l'avocat qui avait présenté les vues du Québec à la commission fédérale, le CRTC a adopté la position québécoise et incitera ainsi la société Bell à faire preuve de conscience sociale pour la première fois.

"Il s'agit là d'un grand pas en avant", a commenté l'avocat.

Selon lui, la décision du CRTC prend une grande signification parce qu'elle marque un changement radical de l'attitude gouvernementale envers la société Bell.

Québec satisfait

Dans le passé, c'est la Commission canadienne des transports qui avait droit de regard sur l'activité de la compagnie, mais depuis 1976, le CRTC a pris cette responsabilité à sa charge.

Ce sont les conditions posées à la compagnie et non la diminution des tarifs des téléphones publics de 20 cents à 10 cents qui sont réellement importantes, a indiqué l'avocat québécois.

Me Cantin a ajouté que le Québec était satisfait de la décision puisque le CRTC imposait à la société Bell les principales conditions exigées par la province.

Elles comprennent notamment:

— le rejet des augmentations pour les lignes rurales partagées par plus de quatre abonnés puisque le service y est si mauvais;

— l'ordre donné à la compagnie Bell de convertir ces lignes en lignes partagées par un maximum de quatre abonnés, — et non de cinq, comme le souhaitait la société — d'ici quatre ans;

— la directive donnée à la compagnie d'accorder priorité au maintien de la qualité de son service de base, si elle devait réduire ses dépenses.

Au cours des audiences, la société Bell Canada avait été accusée de réduire son service de base, alors qu'elle aurait pu effectuer des coupures dans ses autres services concurrentiels avec les autres entreprises de télécommunications.

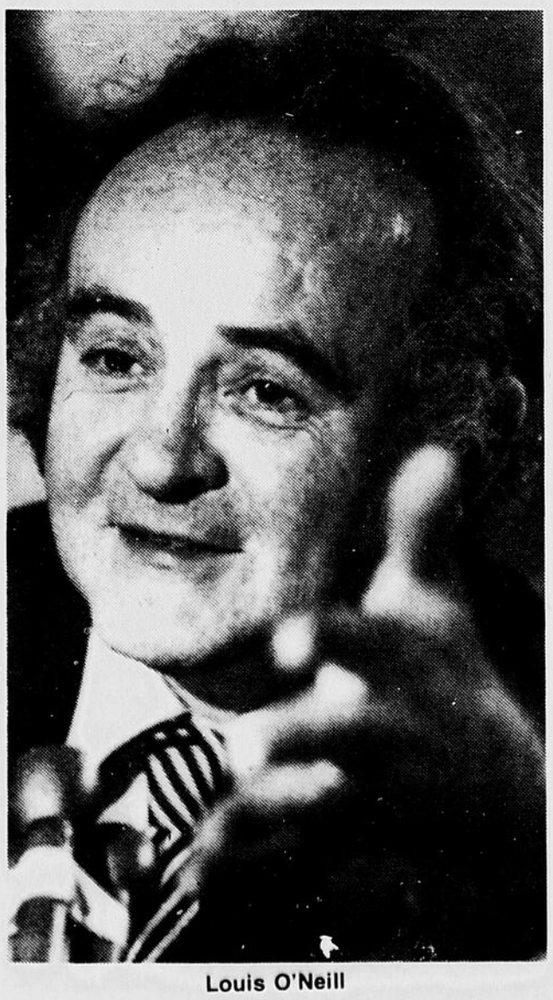
Les intervenants aux audiences publiques avaient soutenu qu'il s'agissait pour le Bell d'exercer des pressions sur les organismes fédéraux en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter les tarifs.

Les dirigeants de la compagnie avaient menacé de cesser l'installation de nouveaux appareils si le CRTC n'autorisait pas la totalité des hausses réclamées.

Bell réclamait diverses augmentations de la plupart de ses tarifs pour un total d'environ $171 millions par année. Le CRTC a réduit ce total de $10 millions seulement.

Les revenus annuels de la société Bell sont de l'ordre de $2 milliards.

Vers la mi-juin, Bell Canada augmentera donc son tarif résidentiel de base de 9.5 pour cent; son tarif commercial de 12.5 pour cent et ses taux interurbains, entre un et cinq cents. D'autres augmentations sont également prévus pour les autres services.



Louis O'Neill

QIT
Lock-out

SOREL (PC) — Les ouvriers de la Quebec Iron and Titanium Corp. (QIT) ont occupé l'usine de la compagnie à Sorel après que l'entreprise eut décrété un lock-out jeudi matin.

Selon M. Gilles Lamoureux, président du syndicat local affilié à la CSN, près de 500 des 1,100 travailleurs se sont installés dans l'usine et ont déplacé le matériel lourd, afin de bloquer toutes les entrées à la fonderie.

Il a affirmé que les ouvriers ne s'en iraient pas et averti que la violence éclaterait sûrement si la police, qui patrouille le secteur, était mandée par la compagnie pour déloger les occupants.

"Police ou pas, injonction ou pas, nous allons rester ici jusqu'à ce que le conflit soit réglé", a dit M. Lamoureux.

Un porte-parole de la QIT a expliqué que le lock-out avait été décidé après que le ralentissement de travail, amorcé le 4 mai, eut rendu la situation intenable.

Au dire de M. J. P. Frère, la compagnie n'était plus en mesure de garantir la sécurité des ouvriers et des installations.

La QIT est une filiale de la société américaine Kennecott Copper.

Le différend porte sur l'insuffisance des mesures sanitaires et de sécurité à l'usine, située à 35 milles au nord-est de Montréal.

La compagnie avait convenu dernièrement avec le Service de protection de l'environnement du Québec d'achever en 30 mois un programme de dépollution de $15 millions.

Sécurité

La question de la sécurité a surgi mercredi après que le coroner Stanislas Déry, qui enquêtait sur les circonstances entourant la mort d'un ouvrier à son travail il y a un an, eut déclaré que les conditions de travail à l'usine constituaient un grand risque d'accidents.

Le coroner, qui estime qu'il n'y avait aucune responsabilité de mort criminelle, a dit que la visibilité à la fonderie était faible à cause de l'insuffisance d'éclairage et du taux élevé de poussier d'anthhracite.

Il a en outre déploré le manque d'espace pour la circulation du personnel et des véhicules dans l'usine.

Par ailleurs, un porte-parole de l'entreprise a déclaré que le contrat proposé cette semaine par la compagnie donnerait aux ouvriers le droit de cesser immédiatement le travail s'ils estiment que leur sécurité est en danger.

En vertu de cette disposition, l'ouvrier ferait rapport à son contremaître qui serait chargé de remédier à la situation.

Les salariés devraient se prononcer par vote sur la proposition de contrat, vendredi soir, au cours d'une réunion. La direction du syndicat a recommandé de voter contre.

Subvention

MONTREAL (PC) — Afin de permettre à l'Office de la construction du Québec d'appliquer ses programmes d'inspection et de sécurité sur les chantiers, la Commission des accidents du travail est prête à verser $7.5 millions à l'office d'ici la fin de 1978.

C'est ce qui ressort d'un échange de correspondance entre les deux organismes, dont le quotidien Le Devoir a obtenu copie hier. Il y a deux jours, le président de la CAT, le juge Robert Sauvé, expliquait que son organisme pourrait subventionner éventuellement l'OCQ si cet organisme rendait paritaire la gestion de ses programmes de sécurité.

En réalité, d'après les documents obtenus, les négociations entre les deux organismes para-gouvernementaux sont encore bien plus avancées. En effet, l'Office de la construction a soumis, le 3 mai dernier, un document aux commissaires de la CAT dans lequel il propose lui-même un mode de gestion paritaire de ses programmes d'inspection et de sécurité afin de les rendre conforme aux normes de la commission.

La CAT a déjà commencé à subventionner des organismes de prévention des accidents uniquement patronaux.

QUEBEC EN BREF

Université Laval

SAINTE-FOY (PC) — A la suite d'une vaste consultation du milieu universitaire, le nouveau recteur de l'Université Laval, M. Jean-Guy Paquet, a proposé hier au Conseil de l'université la nomination des quatre vice-recteurs qui constitueront son équipe.

Ce sont MM. André Dufour, au poste de vice-recteur exécutif, Louis Trottier, aux affaires professorales et étudiantes, Jacques Desautels, à l'enseignement et à la recherche, et Fernand Gingras, aux affaires administratives. Dans le cas de ce dernier, il s'agit d'un renouvellement de mandat.

Les vice-recteurs sont nommés pour cinq ans.

M. Paquet a indiqué qu'ils ont été choisis en fonction de "leur intérêt pour la chose universitaire et de leur grande compétence, tant à l'université que dans les autres secteurs où ils ont déjà oeuvré". Ils seront, selon lui, en mesure d'apporter une large contribution au fonctionnement, comme au programme d'action et de développement de l'université.

Le nouveau vice-recteur exécutif, M. Dufour, est sous-ministre adjoint aux relations internationales au ministère des Affaires intergouvernementales. Avant d'entrer dans l'administration publique en 1972, il a enseigné le droit public à la Faculté de droit de l'Université Laval, où il a exercé plusieurs fonctions administratives, notamment celle de vice-doyen.

M. Trottier, pour sa part, a été professeur au département de géographie dont il a été directeur pendant six ans, et président de la Commission de l'administration dont il est membre depuis 1970.

Quant à Jacques Desautels, il a été professeur à Laval puis vice-doyen de la faculté des lettres et directeur adjoint du premier cycle. En 1975, il devint directeur du Service de la planification à l'Université du Québec.

Enfin, choisi pour un autre mandat aux affaires administratives, M. Fernand Gingras, qui oeuvre à l'Université Laval depuis 1958, y a également occupé des postes de procureur adjoint et de trésorier.

Obligations du Québec

NEW YORK (PC) — Les analystes financiers de la maison Standard and Poor, de New York, ont annoncé hier qu'ils maintiendront la cote double A pour les obligations du Québec, précisant que le risque couru par les obligataires en raison du projet d'indépendance avait été, à certains moments, "fortement exagéré".

Cette maison déclare avoir passé en revue l'ensemble de la situation économique et politique du Québec, y compris la question de l'indépendance qui occupe la première place depuis la victoire du Parti québécois aux élections du 15 novembre dernier.

Elle estime que la grande préoccupation des Québécois francophones pour leur avenir économique devrait empêcher toute action politique inconsidérée susceptible de nuire aux investisseurs.

Standard and Poor est le deuxième grand établissement financier new-yorkais qui donne le sceau de la confiance au gouvernement Lévesque. Plus tôt cette année, la maison Moody en avait fait autant.

La recherche de Standard and Poor comprenait une analyse de l'évolution historique du mouvement d'indépendance québécois et de l'état actuel de cette question. Ajoutons à cela des entretiens avec les autorités gouvernementales et scolaires, le monde des affaires et les milieux financiers tant au Québec que dans les autres provinces canadiennes.

L'établissement financier new-yorkais conclut qu'il maintiendra la cote AA pour toutes les émissions de titres garanties par la province.

Dans un supplément spécial de son bulletin "Fixed Income Investor", la compagnie déclare que le conservatisme économique de la classe moyenne francophone au Québec sert de puissant préventif à l'instabilité politique et économique de la province.

Personnes handicapées

QUEBEC (PC) — Le ministère des Affaires sociales vient de donner le feu vert à un projet expérimental de "logements intégrés" et de services à domicile à l'intention des personnes physiquement handicapées de la région métropolitaine de Québec.

La corporation publique Les Habitations Plus, qui avait soumis le projet au ministère, s'est vue confier le mandat de réaliser cette expérience qui sera échelonnée sur une période de trois ans.

La corporation se verra accorder un budget global de $604,000 pour ce projet, dont $104,000 la première année, $200,000 la deuxième et $300,000 la troisième année.

Selon M. Mario Bolduc, adjoint du directeur général d'Habitations Plus et responsable du projet, cette expérience vient répondre à une carencé de services aux handicapés dans la région immédiate de Québec, où on ne compte qu'un seul Centre local de services communautaires (CLSC).

Extorsion ratée

MONTREAL (PC) — La plus importante tentative d'extorsion survenue à Montréal s'est terminée, mercredi matin, par l'arrestation par la police de la CUM d'un jeune homme de 26 ans, qui aurait réclamé une somme de plus de $2 millions à la Banque Royale, après avoir fait exploser une bombe dans une agence du boul. Dorchester.

L'enquête, qui a duré près de 36 heures, a débuté vers 23h00, lundi, après l'éclatement d'une bombe dans la chambre forte de la succursale du 1600 ouest, boul. Dorchester.

Le déclenchement du signal d'alarme a aussitôt prévenu la police qui a découvert, peu après, que l'engin qui venait d'exploser avait été caché dans un coffret de sûreté. Les dommages étaient fort considérables mais, semble-t-il, le contenu des coffres voisins n'avait pas été touché. Une enquête sur les personnes qui avaient fréquenté les lieux durant la journée mettait aussitôt les détectives sur la bonne piste.

Une autre bombe était découverte, par la suite, dans une autre succursale, celle-là située au 1160 Dorchester.

Cette deuxième bombe de fabrication artisanale n'avait pas explosé et les artificiers de la CUM ont réussi à la désamorcer. Elle était composée de plusieurs bâtons de dynamite.

Ni la police, ni la banque n'ont voulu préciser les détails du chantage, mais les auteurs de l'attentat ont exigé une rançon de plus de $2 millions pour éviter d'autres explosions.

Toute une équipe de détectives de la Section des enquêtes criminelles de la CUM a travaillé d'arrache-pied pour finalement réussir à appréhender, mercredi matin, le suspect de 26 ans, qui serait celui qui était allé cueillir la rançon déposée dans un endroit inconnu.

Le prévenu, Alain Marceau, 26 ans, sans domicile fixe, a comparu jeudi en cour pour répondre à des accusations d'extorsion et de pose de bombe.

Incendie à Percé

PERCE (PC) — Un Gaspésien a péri, mercredi, dans l'incendie qui a détruit l'hôtel La Normandie, à Percé.

La victime a été identifiée par la Sûreté du Québec comme étant Euclide Poirier, 40 ans, de Rivière-au-Renaud.

M. Poirier était le seul dans l'hôtel qui n'avait pas encore ouvert ses portes pour la saison estivale.

Une enquête a été instituée pour déterminer la cause de l'incendie.

APLQ

Pierre Goyer ignorait l'ingérence de la GRC

QUEBEC (PC) — Une copie d'une lettre adressée à M. Jean-Pierre Goyer à l'époque où il était solliciteur général, lui demandant d'enquêter sur l'implication possible de la GRC dans la perquisition illégale effectuée dans une agence de presse de gauche, a été remise, jeudi, à La Presse Canadienne.

Le premier ministre Trudeau a maintenu, hier, que M. Goyer n'était pas au courant de l'implication de la GRC dans la descente illégale effectuée en 1972 dans les bureaux de l'Agence Presse Libre du Québec.

La lettre, envoyée par courrier recommandé et datée du 9 octobre, traite avec précision du vol de 1,000 dossiers, de listes d'adresses et d'un carnet de chèques dans les bureaux de l'agence.

Voici le texte de la lettre:

Montréal, le 9 octobre 1972
LETTRE RECOMMANDEE
M. Jean-Pierre Goyer,
Solliciteur général,
Gouvernement du Canada,
Ottawa, Ontario.

Monsieur,

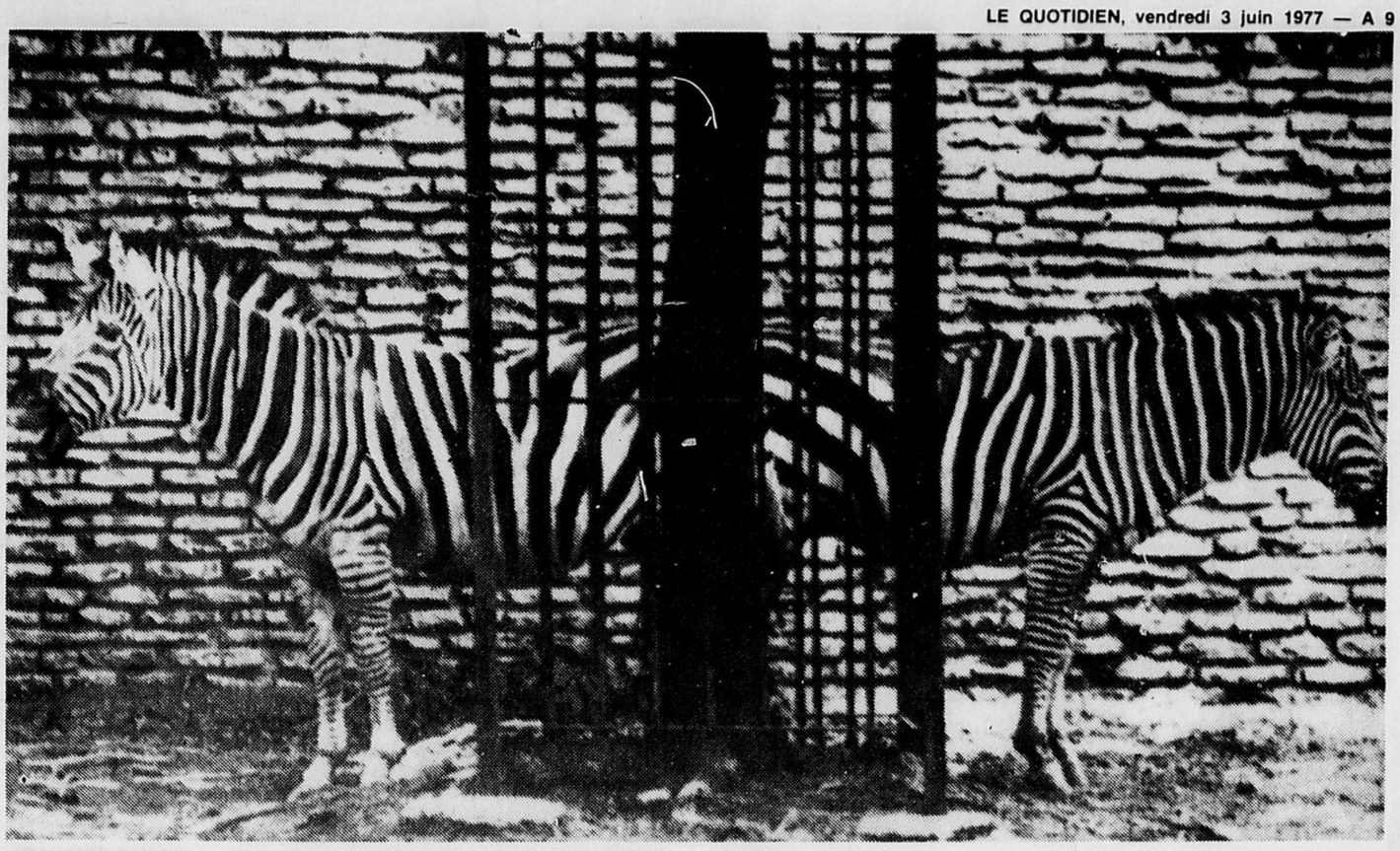
Dans la nuit du 6 au 7 octobre avait lieu un vol de documents du 3459, Saint-Hubert, à Montréal, siège de l'Agence de Presse Libre du Québec (APLQ), du Mouvement pour la défense des prisonniers politiques québécois (MDPPQ) et de la Coopérative des déménagements du 1er mai. Au cours de ce raid nocturne, pas moins de 1,000 dossiers — des dossiers d'information, des documents administratifs, des listes d'adresses et des carnets de chèques — appartenant à l'APLQ ont été subtilisés. En outre, l'ensemble des listes d'adresses et divers documents administratifs appartenant au MDPPQ et à la COOP, 1er mai sont disparus. Pour l'instant, tout porte à croire qu'il s'agit d'un geste posé par des forces policières; en effet, au cours de ce raid, l'argent et l'équipement n'ont pas été apportés.

Le 9 octobre, les trois mouvements faisaient parvenir un télégramme (cf. copie ci-annexée) aux responsables des trois corps policiers suivants: la Gendarmerie Royale du Canada, la Sûreté du Québec et la Police de Montréal. Dans ce télégramme nous leur demandions si leur organisme respectif était responsable de ce geste.

En tant que solliciteur général, nous vous demandons d'intervenir au plus vite afin que notre question reçoive une réponse claire et nette. Nous attendons une réponse d'ici vendredi le 13 octobre, 11 heures.

Espérant votre réponse,

signature illisible
AGENCE DE PRESSE LIBRE DU QUEBEC
Marie-Thérèse (illisible)
MOUVEMENT POUR LA DEFENSE DES PRISONNIERS POLITIQUES
COOPERATIVE DES DEMENAGEMENTS DU 1er MAI.



DEDOUBLEMENT — Ces deux zèbres ne sont ni des zèbres siamois ni une photographie complètement ratée par un photographe en herbe. Ce sont simplement deux quadrupèdes d'Afrique dont la croupe est partiellement dissumulée par une grille de métal et qui sur un fond de mur de briques, par un effet de lignes contrastantes créent un ensemble visuel pour le moins insolite.

Québec

Vives discussions sur le projet de loi no 1

QUEBEC (PC) — Cinq jours avant le début des audiences de la commission parlementaire sur le projet de loi 1 concernant la Charte de la langue française, les esprits ont commencé de s'échauffer hier en Chambre.

Le ministre de l'Education a provoqué l'ire du chef libéral, M. Gérard D. Lévesque, en affirmant que le projet de loi sera adopté cet été, avant la rentrée scolaire, et qu'il ne sera pas scindé et mettre la langue d'enseignement à part.

Devant cette assurance tranquille, M. Lévesque a bondi de son siège et, sur une question personnelle, il a accusé le ministre "de bafouer les privilèges de cette Chambre lorsqu'on présume de la volonté pas encore exprimée démocratiquement par cette Assemblée.

Au milieu d'interventions multiples, de rappels au règlement, M. Lévesque a lancé: "Je n'accepte pas que ce soit simplement un cirque qui n'a pas de lendemain", en parlant de la commission parlementaire.

Le leader parlementaire libéral, M. Jean-Noël Lavoie, a dit aussi que les propos de M. Morin "sont au mépris des droits du Parlement".

Le chef de l'Union nationale M. Biron a été un peu responsable de cette agitation entre parlementaires en demandant au ministre de l'Education si le gouvernement aura encore recours aux règlements de la loi 22 en septembre, surtout dans la région de Montréal, pour déterminer la langue d'enseignement des enfants.

"Quant le député de Lotbinière aura devant lui le projet de loi et les règlements, il verra que nous avons mis au point une mécanique d'inscription, laquelle d'ailleurs est déjà utilisée par certaines commissions scolaires qui ont fait preuve d'un peu plus d'imagination que d'autres", a répondu le ministre.

Mais quand M. Morin a dit "qu'il est bien entendu que le projet de loi 1 sera adopté cet été même", il a heurté la fierté du chef libéral.

La commission parlementaire chargée d'étudier ce projet de loi commencera ses audiences mardi prochain et près de 150 mémoires seraient alors soumis.

Elections scolaires

On reproche au PQ, au PLQ et à l'Eglise catholique d'appuyer certains candidats

MONTREAL (PC) — On a reproché au Parti québécois, au Parti libéral du Québec et à l'Eglise catholique d'appuyer certains candidats aux élections scolaires qui seront tenues, le 13 juin prochain, dans les huit commissions de l'île de Montréal qui administrent un budget annuel de $500 millions.

Mais selon un directeur national du Parti québécois, M. Jacques Rochefort, chaque fois qu'un scrutin va avoir lieu au niveau intermédiaire, quelqu'un a intérêt à affirmer que le PQ tire les ficelles de l'opposition.

M. Rochefort dit que cela fait partie d'une campagne de panique destinée à attirer le vote anti-PQ ainsi que les suffrages de ceux qui s'opposent à ce que des formations provinciales se mêlent d'élections locales.

Il a aussi fait remarquer que le PQ sortait d'une campagne de financement et que cela avait exigé beaucoup d'énergie. "Il ne faut pas croire que le parti est une machine infatigable", a-t-il ajouté.

Pour sa part, le président du PLQ, M. Benoît Payeur, a admis qu'il y avait assurément des libéraux travaillant à l'élection des commissaires d'école mais que le parti lui-même n'était pas engagé.

PQ impliqué

Il a ajouté que le PQ était impliqué "d'après ce que nous avons entendu. Le PQ a toujours été plus actif que nous — ils ont sûrement leurs candidats".

Un des grands enjeux du scrutin est l'unification des commissions scolaires, ce qui placerait toutes les écoles sous la juridiction d'une seule commission et remplacerait le système actuel de réseaux catholique et protestant séparés.

Alors que les partisans de l'unification soutiennent que les écoles catholiques pourraient garder leur caractère propre, les milieux catholiques craignent que la formule d'unification leur fasse perdre en partie leur autorité sur la vie scolaire.

Un responsable de l'éducation pour le diocèse de Montréal, le père Dominique McCormack, a affirmé que l'Eglise "n'est pas plus engagée dans ces élections qu'elle ne devrait l'être".

Il a ajouté que les curés et vicaires avaient été invités à parler des élections à leurs paroissiens, à qui on demande de voter pour les candidats catholiques "qui vivent leur foi" et sont en faveur des commissions séparées.

Hors des écoles

De son côté, le président du Mouvement scolaire confessionnel, M. Maurice Archambault, a déclaré: "Il est temps que nous mettions la politique hors des écoles." Il a cependant précisé que des libéraux appuyaient ses candidats.

Son mouvement, a-t-il ajouté, est inquiet de la position du PQ en faveur de l'unification "qui, tôt ou tard, mènera à une école neutre et sans âme pour tout le monde".

Primes et dommages

La conduite automobile: un privilège plutôt qu'un droit

QUEBEC (PC) — Deux fonctionnaires québécois ont nié hier après-midi à Québec que "l'automobilisme soit devenu un phénomène social dont le coût doit être assumé par la collectivité".

Participant à la séance de consultations menées par le ministre responsable de la réforme de l'assurance-automobile, les deux fonctionnaires, MM. Jean Houde et Denis Lapointe, ont déclaré "que la conduite automobile est plutôt un privilège et non un droit et que le coût devrait en être assumé par les seuls utilisateurs".

A Mme Payette qui les trouvait "bien pessimistes", les deux hommes ont recommandé que les primes soient basées sur le dossier du propriétaire du véhicule.

Mme Payette, qui en est à l'avant dernière étape de sa tournée du Québec s'est retrouvée hier en après-midi dans une salle presque vide, les seules personnes présentes étant celles qui entendaient participer activement à la tournée de consultations.

En après-midi, le ministre responsable de la réforme a entendu cinq témoins, dont Me Willbrod Béhrher, un des tenors du Barreau du Québec, porte-parole de l'Association des propriétaires d'autobus, venu lui aussi réprouver le principe à la base du régime proposé et exhorté Mme Payette à financer la réforme par les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Par ailleurs, une entreprise d'agents de réclamation a manifesté son appui à la réforme du ministre des Consommateurs et réclamé des contraintes plus fortes à l'égard des assureurs dans le champs de la compensation des dommages corpo matériels.

En soirée, le ministre devait poursuivre sa séance de consultations et entendre une dizaine de mémoires dont celui de la Centrale des syndicats nationaux.

Le ministre sera à Québec demain avant de mettre un terme à sa tournée lundi et mardi prochain sur la Côte-Nord.

Détermination des meuniers

MONTREAL (PC) — Le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, vient de nommer deux médiateurs spéciaux dans le conflit touchant quelque 500 employés de quatre minoteries de la région de Montréal.

MM. Guy Demerlis et Roland Doucet tenteront donc de ramener la partie patronale à la table de négociations afin de régler cette grève qui dure depuis février dernier et qui a été déclarée illégale par les tribunaux.

Les grévistes, affiliés à la CSN, semblent toutefois décidés à ne pas reprendre le travail avant d'avoir obtenu l'annulation de l'ordre de la Commission de lutte à l'inflation réduisant des augmentations de salaire acquises par la négociation.

Bon voeu de rétablissement

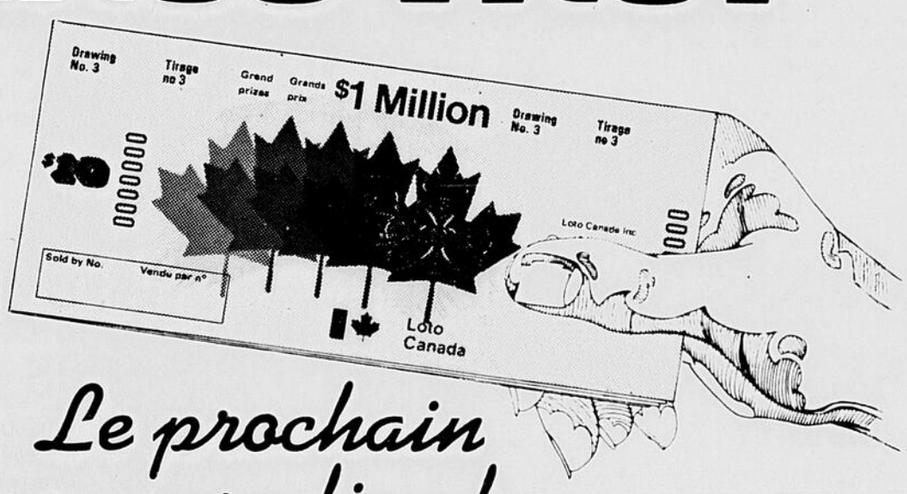
QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a unanimement adopté une résolution de bons voeux de rétablissement, hier, à l'endroit de son doyen, M. Maurice Bellemare, leader parlementaire de l'UN et député de Johnson.

C'est le député libéral de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoix-Roux, qui a présenté la motion et le leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns, le chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, et les députés Camil Samson et Fabien Roy, ont tous souhaité que l'état de santé de M. Bellemare s'améliore rapidement.

"Le Vieux lion", qui aura 65 ans le 8 juin, est hospitalisé à Montréal depuis quelque temps et un de ses collaborateurs a expliqué qu'il devrait recevoir son congé la semaine prochaine.

Il devra alors s'astreindre à un repos de plusieurs semaines avant de reprendre ses activités normales. M. Bellemare souffre "d'épuisement total".

Faites vite!



Le prochain tirage aura lieu le

19 JUIN.

Achetez vite vos billets.

12 grands prix de $1 million chacun
8 grands prix de $100,000 chacun

Loto Canada
$Million

CKRS-TV

VENDREDI, 3 JUIN 1977

9.30 Information première
9.35 Histoire sans parole
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Bagatelle
11.45 Avis de décès et comptoir-express
12.00 Information midi
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femmes d'aujourd'hui
14.31 Cinéma "L'archer vert: le secret du revenant (2ième partie)"
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 Les animaux chez eux
17.30 Harold Loyd
18.00 Au fil de l'actualité
18.15 Crédit social
18.30 Les plus beaux films "La brigade sans peur"
20.31 Prix L. P. Kammans
22.30 Téléjournal national, international et provincial
22.55 Nouvelles du sport et météo
23.05 Cinéma "Le mâle du siècle"
00.30 Ciné-nuit "La chambre rouge"

SAMEDI, 4 JUIN 1977

9.00 Démétan la petite grenouille
9.30 Wickie
10.00 Kit Carson
10.30 John, l'intrépide
11.00 Les enfants du 47A
11.30 Est-tu d'accord?
12.00 Brigade spéciale
13.00 Sporthèque "Cyclisme"
14.00 Peintres du XXVIIIe siècle
14.15 Baseball
17.00 Cinéma américain "La dernière course"
18.55 Parade de mode
19.01 Lawrence Welk Show
20.01 Héli-patrouille "L'otage"
20.31 Columbo "Jeu d'identité"
22.30 Téléjournal
22.46 Nouvelles du sport
23.00 Politique fédérale
23.09 Cinéma "Police sur la ville"
00.30 Ciné-nuit "Le train"

CJPM-TV

VENDREDI, LE 3 JUIN

11.45 Les dessins animés
12.00 A votre service
12.45 Les nouvelles du midi
13.00 Y a du soleil
15.00 Une heure avec vous
16.00 Le roi de la jungle
16.30 La famille Stone
17.00 Les Tannants
18.00 Parle parle, jase jase
19.00 Studio six
19.30 En primeur: "Quatre contre Santana"
21.15 Carnet
21.30 Cabaret
22.00 La Corne d'Abondance
22.15 Point d'orgue
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 En fin de soirée: "Le shérif solitaire"

SAMEDI, LE 4 JUIN

12.00 Tarzan
13.00 Samedi midi
15.00 Informations voyages
15.30 Samedi sports
16.00 Télé-revue
16.30 Cinéma: "Prisonnier de Casbah"
18.00 Soirée canadienne
19.00 Et ça tourne
20.00 Joute étoile de football
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 En fin de soirée: "Opération V-2"

CBJET

3 JUIN 1977

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
13.00 Mary Hartman, Mary Hartman
13.30 Coronation Street
14.00 All in the Family
14.30 The Edge of Night
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 It's Your Choice
16.30 Nic 'N' Pic
17.00 Gallery
17.30 Room 222
18.00 The City at Six
19.00 The Bob Newhart Show
19.30 That Maritime Feeling
20.00 The Mary Tyler Moore Show
20.30 Chico and the Man
21.00 On the Road
22.00 Police Story
23.00 The National
23.22 The City Tonight
23.40 Ciné-Six

4 JUIN 1977

10.00 Sesame Street
11.00 The White Stone
11.30 Klahanie
12.00 Skipper
12.30 Reach for the Top
13.00 Parade
14.00 CBC Saturday Sports
16.00 CBC Saturday Sports
17.00 Space 1999
18.00 CBC Saturday Evening News
18.30 Quebec Report - Response
19.00 Québec report - Decision
19.30 Andy
20.00 Happy Days
20.30 Saturday Night Movies
22.30 The King of Kensington
23.00 The National
23.15 Provincial Affairs
23.21 The City Tonight
23.37 Monty Python's Flying Circus
00.08 Saturday Super Movies

SUR LE CABLE

TECS-TV — CANAL 13

VENDREDI, LE 3 JUIN 1977

8.00 Vivre aujourd'hui (en direct)
9.00 Cercle de presse (reprise)
10.00 Cartes Centre de la main-d'oeuvre
11.00 Cartes (Radio-Québec, reprise)
12.30 Documentaire
13.30 Cartes petites annonces
16.30 Cartes (Radio-Québec de ce soir)
18.00 Toujours plus loin
18.30 Cartes petites annonces
20.00 Vivre aujourd'hui (reprise)
21.00 Voyages vacances

RADIO QUEBEC — CANAL 8

VENDREDI, LE 3 JUIN 1977
CANAL 8

13.00 L'âge de la parole - Nouveau théâtre, nouveaux langages
13.30 Le sens du progrès - Le paradoxe
14.30 Horizons - Les Urnes du XXème siècle
15.30 Portraits - Gaston Germain
16.30 A vrai dire - Tribune libre
18.30 Au coeur des mots -
18.45 Autonomie - Modifications
19.00 Un p'tit coup de coeur - Balle-molle
19.30 Déjà demain - Wankels et réacteurs: les véhicules de l'avenir
20.00 Pourquoi pas moi? - Les media en formation des adultes
20.30 Un maillon de la chaine -
21.00 Parle-moi de musique -
22.00 Cher Eugène - Conseil du statut de la femme

CJBR-TV — CANAL 3

VENDREDI, 3 JUIN 1977

10.00 Tam Tam
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Histoires sans parole
12.00 Méli-Mélo
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "L'archer vert"
16.00 Bobino
16.30 Sol et Gobelet
17.00 Profil
17.30 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Information régionale, locale et sportive
18.45 Politique: Parti crédit social du Canada
19.00 Dans l'Est
19.30 Les Pierrafeu
20.00 Symphorien
20.30 Prix L.P. Kammans
22.30 Téléjournal
22.53 Corne d'abondance
23.05 Cinéma: "Le mâle du siècle"
00.30 Ciné-nuit: "La chambre rouge"

SAMEDI, 4 JUIN 1977

9.00 Démétan la petite grenouille
9.30 Wickie
10.00 Misha la boule
10.30 John l'intrépide
11.00 Les enfants du 47 A
11.30 Es-tu d'accord
12.00 Héros du samedi
13.00 Sporthèque
14.00 Peintres du XVIII siècle
14.15 Baseball N.B.C.
17.00 Bagatelle
18.00 Soirée canadienne: "Notre-Dame des Bois, Cté Frontenac
19.00 Cosmos 1999
20.00 Défi
20.30 Columbo
22.30 Téléjournal
23.00 Politique fédérale
23.10 Cinéma: "Police sur la ville"
00.30 Ciné-nuit: "Le train"

WEZF TV — CANAL 7

VENDREDI, 3 JUIN 1977

9.00 PTL Club
12.00 Second Chance
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 $20,000 Pyramid
14.30 One Life to Live
15.15 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 ABC News
18.30 Green Acres
19.00 Star Trek
20.00 ABC Friday Night Movie
23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
23.30 Baretta

SAMEDI, 4 JUIN 1977

8.00 Tom and Jerry Grape Ape Show
8.30 Jabberjaw
9.00 Scooby Doo
10.30 Kroffts Super Show
11.30 Super Friends
12.00 ABC Short Story
12.30 American Bandstand
13.30 World of Survival
14.00 Baseball "Kansas City vs Boston"
16.30 Wide World of Sports
18.30 News
19.00 God's Country
20.00 Wonder Woman
21.00 Starsky and Hutch
22.00 Feather and Father Gang
23.00 News
23.15 Music Hall America

ARTS ET SPECTACLES

Histoire d'amour en plusieurs volumes

C'est une belle histoire d'amour en plusieurs volumes bleus, rouges et verts qui occupent trois rayons d'une bibliothèque. Exceptés quelques dates et quelques noms de lieux, cette histoire est racontée en photos qui suffisent à rappeler assez de souvenirs pour que leur évocation prenne toute une soirée.

Il arrive souvent à SHEILA et à RINGO de s'asseoir parmi leurs albums, d'en ouvrir un au hasard et de revivre des instants de leur couple.

Sheila m'a dit:

— "Je n'ai pas oublié un seul des moments de notre amour, mais les photos me rappellent que ce jour-là je portais telle ou telle robe."

En feuilletant, ils revoient passer les seize saisons écoulées en quatre ans de mariage: quatre automnes, quatre hivers, quatre printemps, quatre étés. La neige ou la mer, des prairies ou des plages sont les décors alternés des instants privilégiés.

— "Les seuls dont je veuille me souvenir", m'a confié Sheila. "D'ailleurs, vous l'avez constaté, on ne fait des photos que lorsqu'on est heureux: je ne connais pas de gens qui aient envie de se faire photographier quand ils sont tristes! C'est pourquoi les albums photos sont toujours une fête quand on les ouvre. Même en cherchant bien dans les nôtres, on ne trouverait pas une seule photo où Ringo et moi ne sommes pas en train de rire ou de sourire. Depuis deux ans, il y a, en plus, les clowneries de PATACOUET."

Un surnom de petit oiseau

— Qui est Patacouet?

— C'est Ludovic, notre petit garçon qui vient d'avoir deux ans. "Patacouet" signifie "petit oiseau" en patois du Languedoc. Il faudra qu'on cesse de l'appeler ainsi, car quand il sera un grand garçon de la taille de son papa — et même plus grand — ce surnom sera ridicule.

— De toutes les photos de cet album, quelle est la plus importante pour vous?

— Elles sont toutes très importantes puisque chacune marque un moment de notre bonheur à deux d'abord, et puis à trois depuis que Ludovic est arrivé.

— On entend parfois dire que des nuages s'amoncellent dans le beau ciel bleu de votre bonheur, c'est vrai?

— Ils ne s'amoncellent pas, ils ne font que passer. Un petit orage éclate avec quelques éclairs, et puis le soleil brille comme avant. Vous pouvez me croire: le temps n'est pas près de se couvrir entre Ringo et moi et je peux démentir toutes les rumeurs de brouille ou de rupture. Formellement. Ce qui ne veut pas dire que nous n'ayons jamais de disputes! Moi, je crois même à l'utilité des disputes car elles servent de tests: si elles sont vite oubliées, c'est que ce qui unit les gens est très solide. C'est notre cas à Ringo et à moi.

Un tempérament de feu

— Quels sont vos motifs de disputes?

— Ils ne sont jamais très graves, ni très profonds, car rien de profond ne nous sépare. Alors ça part d'un rien, ou d'un prétexte futile. Comme je suis très "soupe au lait" (vous connaissez ma chanson "Quel tempérament de feu"!) je m'emporte et je crie un peu. Lorsque je suis déchaînée, Ringo m'oppose un calme narquois qui m'exaspère. Les bras croisés, tranquillement assis, il me regarde m'agiter, le sourire aux lèvres, il chantonne doucement et attend que la scène soit terminée. Ses colères, à lui, sont très rares, mais alors tout voltige dans la maison.

— Après, qui fait le premier pas?

— Personne! Parce que notre métier nous fournit cent prétextes de nous parler sans que l'un ou l'autre ait l'impression d'avoir capitulé. Il y a toujours une chanson à choisir, une date d'enregistrement à fixer, une pochette de disque à commander qui nous oblige à faire un pas l'un vers l'autre, alors on se rencontre à



Ringo, Sheila et leur bébé

la moitié du chemin et l'amour propre est sauf. Mais j'ai ma petite idée: c'est delui qui fait le premier pas qui est le vainqueur.

CINEMA

ALMA

Théâtre Alma
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Doc Sauvage arrive" - "Quand les kckvsaures dominaient le monde".

CHICOUTIMI

Impérial
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Demoiselles de service" - "Mes nuits avec Alice Pénélope et Arnold Moude et Richard".

Cartier
Du 3 juin au 9 juin incl.: Godzilla 1980" - "On m'appelle Trinita".

Capitol
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Fin de semaine infernale" - "Frissons".

BAGOTVILLE

Saguenay
Du 3 juin au 9 juin incl.: "La grande casse" - "Bons baisers de Hong Kong".

DOLBEAU

Météore
Du 2 juin au 8 juin incl.: "Les fleurs du vice" - "Les fantaisies sexuelles d'un couple libre".

ALMA

Canadien
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Tourments de l'innocence" - "Pages galantes et scandaleuses".

Ciné-Parc Jeannois
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Vol au-dessus d'un nid de coucou" - "Les poulets".

CHICOUTIMI

CINEMAS PLACE DU ROYAUME

Cinéma 1
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Nuits chaudes à Bangkok" - "La fessée".

Cinéma 2
Du 3 juin au 9 juin incl.: "L'appât" - "Fureur d'un flic".

Cinéma 3
Du 3 juin au 9 juin incl.: "Un malin plaisir" - "Une femme à sa fenêtre".

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents, et E, pour enfants.

CHICOUTIMI — CJPM

VENDREDI: 19h30

QUATRE POUR SARTANA (6) — It. 1969. Western de M. Deem avec Jeff Cameron, Anthony Stenton et Simone Blondell. — Le maire corrompu d'une ville de l'Ouest engage quatre tueurs pour éliminer un aventurier inquiétant. — Scénario manquant de vigueur. Style confus. Abondance de clichés. Interprétation brouillonne.

VENDREDI: 23h10

LE SHERIF SOLITAIRE (5) — E.-U. 1957. Western de G. Sherman avec Guy Madison, Valerie French et Lorne Greene. — Un ex-officier des Rangers du Texas s'adjoint au shérif d'El Solito et l'aide à établir la paix. — Western de routine. Scénario confus. Bonne utilisation des décors naturels et de la musique. Interprétation valable de G. Madison.

JONQUIERE — CKRS

VENDREDI: 14h30

L'ARCHER VERT, 2ème partie.

VENDREDI: 18h30

BRIGADE SANS PEUR (6) — E.-U. 1964. Drame de guerre de M. Dexter avec Shirley Eaton, Ken Scott et Mary Chronopoulou. — Une jeune fille, dont le père a été tué par les Allemands en 1941, s'illustre au service des alliés. — Histoire invraisemblable. Réalisation malhabile. Photo pauvre. Interprétation plutôt médiocre.

VENDREDI: 23h05

LE MALE DU SIECLE (5) — Fr. 1975. Comédie de moeurs réalisée et interprétée par Claude Berri avec Juliet Berto et Hubert Deschamps. — Un mari souffrant de jalousie voit sa femme prise en otage par des gangsters. — Exigences masculines ridiculisées. Quelques bons moments. Effets vulgaires et déplaisants. Schématisation des personnages. Interprétation inégale.

VENDREDI: minuit 30

LA CHAMBRE ROUGE (5) — Bel. 1973. Drame psychologique de J. P. Berckmans avec Maurice Ronet, Sharon Gurney et Françoise Brion. — Une jeune fille blessée par la seconde épouse de son père cherche à se venger. — Réalisation appliquée. Sujet insuffisamment traité. Interprétation assez bonne. Climat trouble.

télésag

VENDREDI, 3 JUIN 1977, 19H30. REPRISE SAMEDI, 14H00. Déjà demain. "Wankels et réacteurs: les véhicules de l'avenir". L'homme a créé l'automobile et maintenant, l'automobile crée des problèmes à l'homme. Avec le progrès et la prospérité, l'automobile a aussi apporté la pollution et la mort.

DIMANCHE, 5 JUIN 1977, 19H30. REPRISE LUNDI, 14H00. Ciné... plus. "Autopsie d'un meurtre". - L'avocat Biegler défend la cause du lieutenant Marion, accusé d'avoir commis un meurtre. Celui-ci a tué, peut-être dans un accès de folie, peut-être délibérement, l'homme qui a violé ou tenté de violer sa femme. Sera-t-il condamné à mort?

392 RACINE EST
CHICOUTIMI P.Q

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:
Tél.: 545-1112
Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

2 ECRANS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 7.30 - PROJECTION au CREPUSCULE



ciné-parc SAGUENAY 1



ciné-parc SAGUENAY 2

A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

THEATRE CANADIEN — ALMA — 3 AU 9 JUIN

VEN. à JEU.
-3-4-5-6-7-8-9- JUIN
2 films-couleurs
18 ANS



VEN. à JEU.
-10-11-12-13-14-15-16-



CINE-PARC JEANNOIS — ALMA

3-4-5-6-7-8-9 JUIN









CAUSERIE DU PETIT DEJEUNER — Le premier ministre ontarien William Davis a prononcé son premier et dernier discours de la campagne pour la ville de Winsor jeudi. Il n'y est d'ailleurs demeuré que le temps de quelques heures de sommeil, pour terminer son séjour par une causerie lors d'un petit-déjeuner.

(Téléphoto PC)

Campagne électorale ontarienne

Les leaders politiques se relancent la balle

TORONTO (PC) — M. William Davis, premier ministre de l'Ontario, propose un programme de développement pour le nord de la province.

Le chef de l'opposition, M. Stephen Lewis, estime pour sa part que le programme de création d'emplois du premier ministre est sans intérêt.

Quant au chef libéral, M. Stuart Smith, il est d'avis qu'après 34 ans, le Parti progressiste-conservateur est au pouvoir depuis trop longtemps et que ce devrait être au tour de son parti.

De passage à Sudbury, M. Davis a déclaré que son gouvernement va investir, au cours des cinq prochaines années, plus de $800 millions dans le réseau de transport du nord de l'Ontario.

Il a tenu à souligner par la même occasion que des millions de dollars ont déjà été alloués dans le budget de cette année au secteur du transport, et que d'autres millions y seront consacrés dans l'avenir.

Prenant la parole dans une région où le NPD de M. Lewis détient trois sièges à la législature, M. Davis a ajouté que le gouvernement veut mettre l'accent sur les routes donnant accès aux richesses naturelles, et que plus de $38 millions seront affectés à cette fin pendant les cinq prochaines années.

Abordant la question du transport ferroviaire dans le nord, il a déclaré qu'il continuerait à demander au gouvernement fédéral d'assurer un service adéquat dans la région.

De son côté, M. Lewis a déclaré, à Barrie, que le gouvernement provincial n'atteindra pas cette année l'objectif qu'il s'est fixé de créer 100,000 emplois, et ce par une marge d'au moins 35,000 emplois. Atteindre cet objectif serait "positivement surnaturel", a dit le chef néo-démocrate.

Au cours d'une interview, M. Lewis a ajouté que si le programme conservateur visant à créer un million d'emplois en dix ans "est si mauvais la première année, j'ose à peine imaginer ce qu'il sera après la dixième".

M. Lewis a cité des chiffres de Statistiques Canada qui tendraient à mettre en doute l'affirmation du gouvernement selon laquelle les concessions fiscales aux entreprises stimulent la création d'emplois. Malgré les concessions accordées, a-t-il dit, on prévoit que l'Ontario connaîtra un taux de chômage de huit pour cent avant la fin de l'année.

Selon lui, le gouvernement aurait dû plutôt stimuler les achats au niveau de la consommation par une réduction d'impôts.

Au sujet de la promesse d'un salaire minimum de $4 l'heure, M. Lewis a déclaré par ailleurs qu'un gouvernement néo-démocrate ferait preuve de souplesse dans sa mise en oeuvre.

Du côté des libéraux, à Alexandria, M. Smith a lancé un appel à un retour au pouvoir du Parti libéral.

Tout ce que l'est de la province a obtenu des conservateurs, a-t-il dit, c'est le chômage et une baisse de la population.

"Donnez-nous notre chance. Vous ne pouvez pas avoir pire que ce que vous avez maintenant", a-t-il affirmé.

Québec plus intéressé qu'Ottawa à scruter les corps policiers

OTTAWA (PC) — Selon le député conservateur, M. Allan Lawrence, il semble que le gouvernement du Québec est plus intéressé que les libéraux d'Ottawa à faire toute la lumière sur la participation de divers corps policiers, y compris la Gendarmerie royale du Canada impliqués dans la descente illégale à l'Agence de presse libre du Québec, à Montréal, en octobre 1972.

M. Lawrence commentait ainsi, hier, à sa sortie des Communes, les informations voulant que le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard demandera à la Commission de police du Québec d'examiner le dossier du cambriolage à l'APLQ.

Aux Communes, M. Lawrence est revenu à la charge et a encore demandé des explications à ce sujet, au premier ministre. Il voulait savoir quand le solliciteur général avait été mis au courant de la participation de la GRC dans cette descente illégale et si le principe de la responsabilité ministérielle s'appliquait toujours.

Le premier ministre a fait savoir que les réponses apportées, la semaine dernière à ce sujet, n'avaient pas changées. Il a dit que le solliciteur général a mis le ministère de la Justice au courant de cette affaire dès qu'elle a été portée à son attention, quelques années plus tard.

Pourtant dans une entrevue accordée dans un journal de Montréal, un ancien employé de l'Agence de presse libre du Québec, a déclaré que cet organisme avait fait parvenir un télégramme à M. Jean-Pierre Goyer, qui était alors solliciteur-général, l'informant qu'on soupçonnait la GRC d'avoir été à l'origine de ce cambriolage, et ce, trois jours après la descente illégale, a fait savoir M. Lawrence.

Plus tard, M. Lawrence a déclaré qu'il croyait qu'il y avait quelqu'un au gouvernement qui ment à ce sujet.

Le solliciteur général, M. Francis Fox, a révélé la semaine dernière qu'il ferait un rapport complet dès que les trois policiers qui ont reconnu leur culpabilité dans ce vol par effraction auront reçu leurs sentences la semaine prochaine.

Il s'agit de l'inspecteur Donald Cobb qui a été promu à la tête des services de sécurité de la GRC pour le Québec, après le cambriolage ainsi que de Beaudry de la Sûreté de la Communauté urbaine de Montréal et l'inspecteur Jean Coutellier de la Sûreté du Québec.

Prêts aux immigrants qui ne sont justifiés

OTTAWA (PC) — D'une façon générale, la Chambre de commerce du Canada appuie le projet de loi sur l'immigration mais elle exprime quelques réserves quant au nombre de réfugiés admis au pays qui pourraient devenir une charge pour le public canadien.

Dans un mémoire présenté jeudi au comité des Communes qui étudie le projet de loi sur l'immigration, l'exécutif de la Chambre de commerce du Canada explique qu'il faudrait tenir compte de considérations pratiques du nombre de réfugiés admis au Canada.

La Chambre de commerce précise que le Canada doit remplir ses obligations vis-à-vis les conventions des Nations unies mais suggère que l'on tienne compte des "valeurs sociales et culturelles du pays, et sauf dans des cas très particuliers, du potentiel d'emploi des personnes impliquées".

Pas de prêt

Le mémoire ajoute que la Chambre de commerce ne croit pas qu'il soit justifié de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont ni citoyens, ni résidents permanents afin de leur permettre de défrayer leur coût d'installation au pays.

L'article 121 du projet de loi prévoit que le ministère de l'Immigration peut accorder des prêts aux immigrants ou réfugiés à leur entrée au Canada. Selon l'exécutif de cet organisme, l'octroi de ces prêts devrait être restreint.

Par ailleurs, la Chambre de commerce se dit en accord avec les principes voulant que les niveaux d'immigration soient établis en fonction des besoins démographiques régionaux et du marché du travail.

L'influx de l'immigration ne devrait pas être néfaste et devrait être contrôlé afin d'éviter un fort taux de chômage au pays. La Chambre de commerce prédit que les problèmes de surpopulation, de logement et d'environnements doivent être résolus.

Le mémoire reconnaît qu'il serait plus facile de corriger ses problèmes démographiques si la population était stable mais ajoute qu'ils persisteront en dépit du projet de loi sur l'immigration.

Trudeau empêtré dans un écheveau d'ennuis

OTTAWA (PC) — Au moment où il se prépare à passer 11 jours en Grande-Bretagne pour assister à la fois à la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth et aux cérémonies du 25ème anniversaire de l'accession de la reine Elizabeth au trône, le premier ministre Trudeau se trouve empêtré dans un écheveau de problèmes.

Ceux-ci sont de tous ordres: internationaux, nationaux et personnels. Les principaux sont:

-la nécessité de solutionner sans heurts le litige entre blancs et noirs au sujet des Jeux du Commonwealth qui auront lieu à Edmonton en 1978. M. Trudeau aura présent à l'esprit que des élections fédérales auront lieu la même année et qu'il doit, à cet effet, se ménager la bienveillance électorale de l'ouest canadien;

-un nouveau danger qui pèse sur les relations entre pays pauvres et pays riches, au lendemain de l'échec des négociations économiques de Paris menées par le Canada;

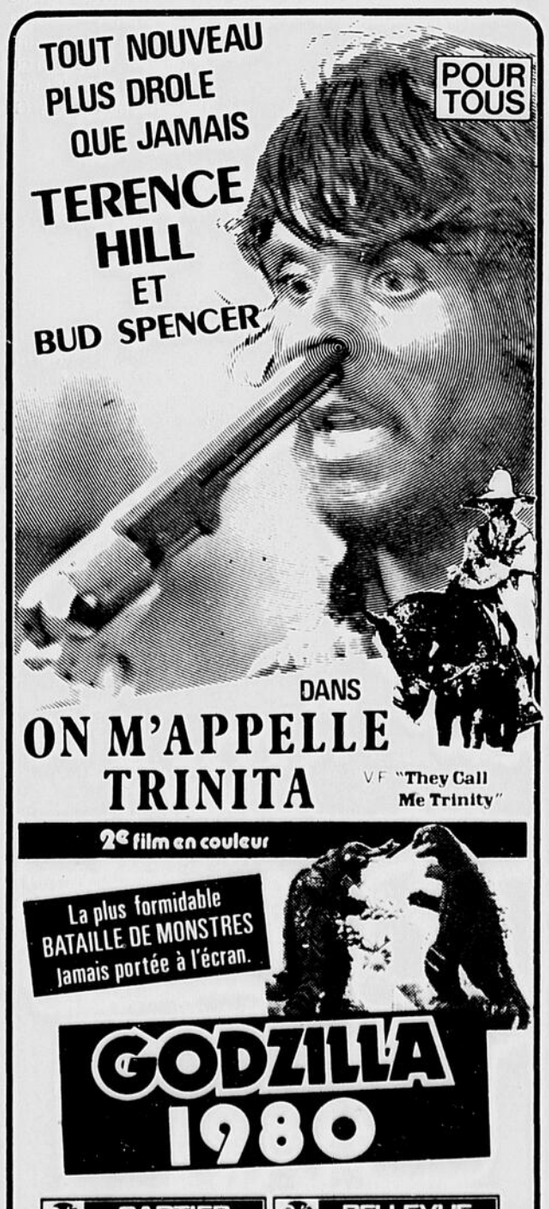
-les pressions qui s'exercent pour un arbitrage entre blancs et noirs en Afrique du Sud, tandis que les blancs de Rhodésie font la guerre à leurs voisins noirs;

-le conflit en puissance qui menace le principe des droits de l'homme et la solidarité au sein du Commonwealth, en raison notamment des actes du président Idi Amine d'Ouganda, ainsi que la menace de la Grande-Bretagne de lui interdire l'entrée de son territoire;

-la publicité embarrassante faite autour de M. Trudeau et de son épouse, qui va couvrir, avec sa caméra, les cérémonies du jubilée royal et, naturellement, la participation de son époux.











Rénovez à pas cher... Easy-Flow

CANADIAN TIRE

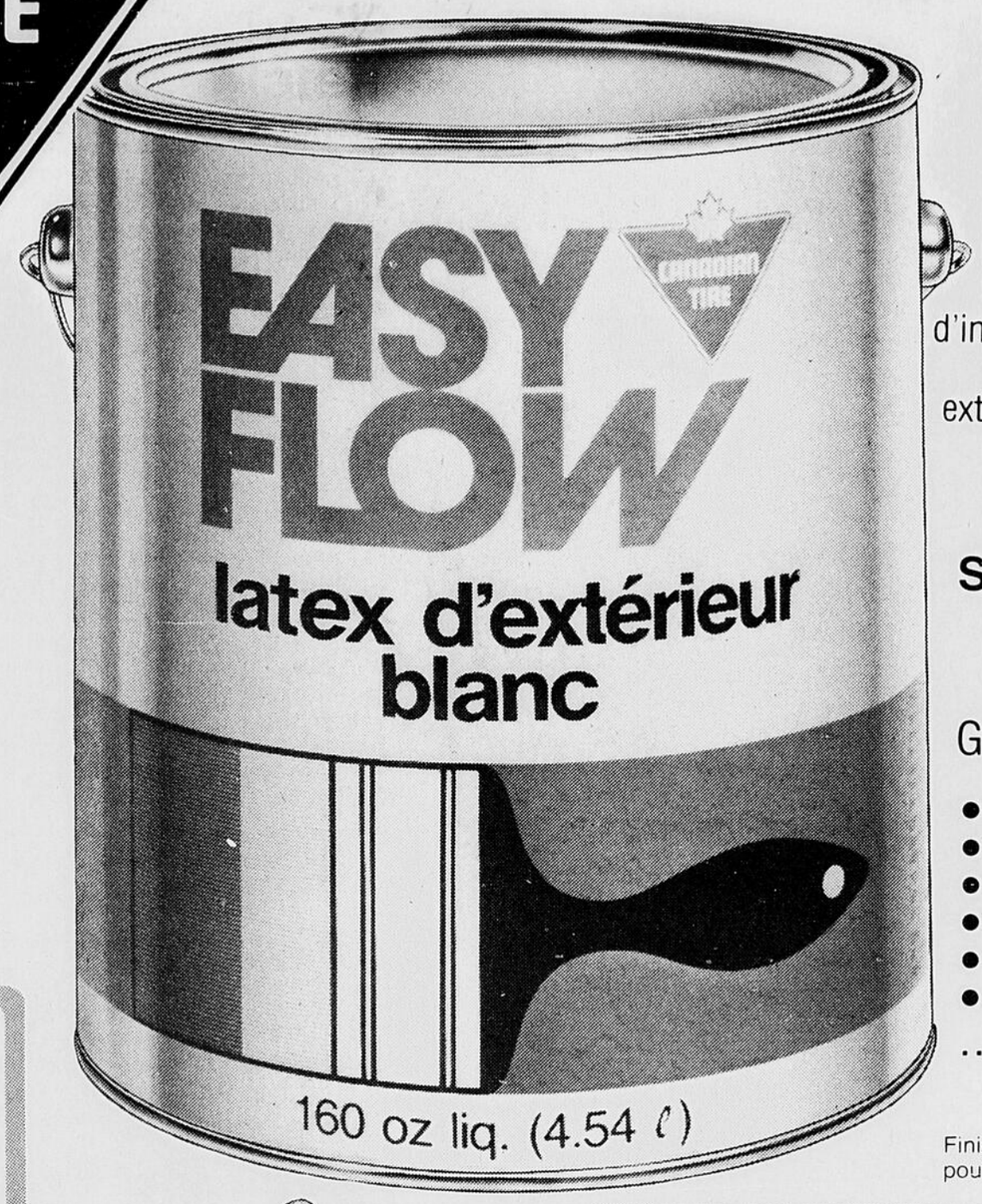


Color Match

Pulvérisation de retouche dans les teintes très exactes de la plup. des autos. Aussi pour lampes, etc.

1.49

5 oz aérosol



Latex blanc d'intérieur ou extérieur **5.99** GALLON
PINTE $2.19

Sèche en moins d'une heure; superbe fini satiné. S'emploie tel quel ou en 16 coloris sur demande.



Epoxy de sol „Sure-Tred"

Texture granulée pour rendre antiglissants les sols en béton, bois ou métal. Rouge, vert mousse, gris ciment ou gris moyen. **17.69** gallon

Pinte de Sure-Tred $5.29

Six autres finis Easy-Flow

Gallon **7.59** Pinte . . . **2.49**

- Fini alkyde blanc d'extérieur
- Email à planchers et garnitures
- Blanc lustré d'intérieur
- Alkyde semi-lustré d'intérieur
- Blanc mat d'intérieur
- Apprêt d'intérieur/extérieur

. . . et teinture à l'huile Easy-Flow

en 3 teintes bois. **5.29** Gal. Pinte $1.79

Finis de qualité à l'alkyde modifié et au titanium; grand pouvoir couvrant. Coloris pré-mélangés et sur demande.



Echelle à coulisse

20 pi **43.95**

En aluminium; très stable, à échelons plats, montants en U, blocage de sûreté, pieds articulés à patins caoutchouc. Avec poulie et corde imputrescible. Certifiée par l'ACNOR.

24 pieds $51.95
28 pieds $61.95
32 pieds $74.95

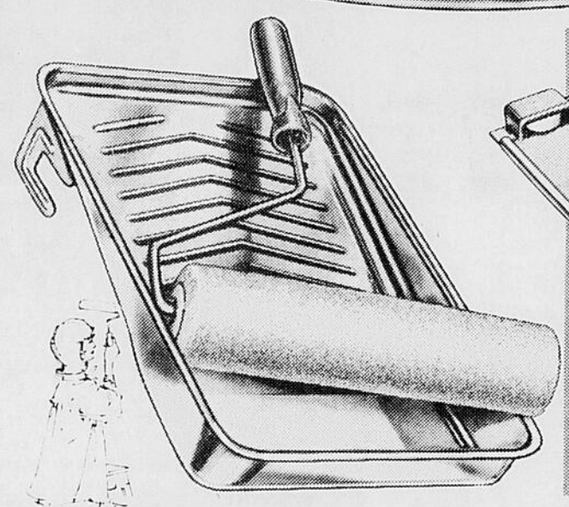
1. Stabilisateur d'échelle
Maintient l'échelle à 1 pied du mur, s'ouvre à 45". **18.95**

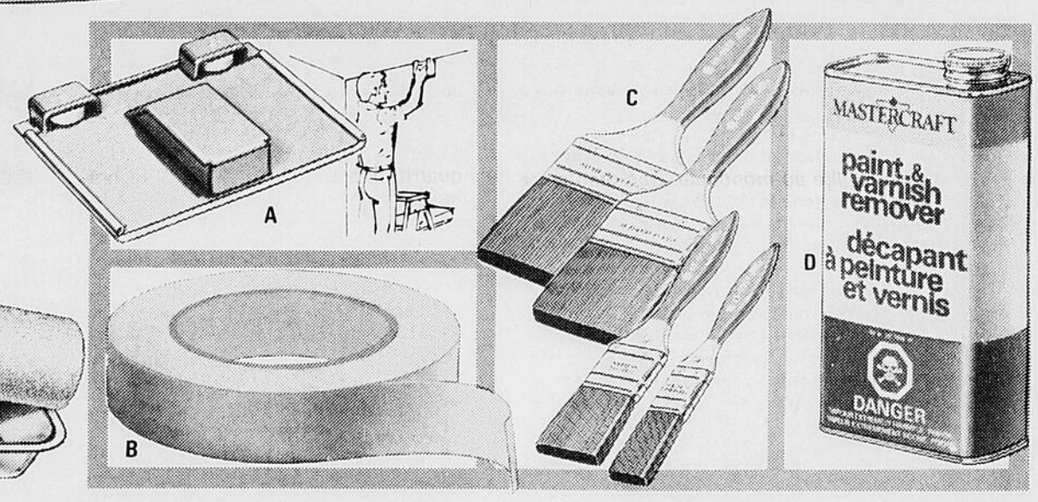
2. Supports d'échelle
Pour accrocher l'échelle au mur. En acier. Paire. **1.19**

Escabeau 6 pi. en aluminium

15.49

Robuste mais léger escabeau de genre européen. Barre d'appui en haut, échelons plats renforcés de rainures antiglissantes, patins caoutchouc; tablette à seau. Se plie très à plat pour faciliter rangement et transport. Indispensable à vos travaux.





Rouleau 7½ po. et plateau

Un ensemble qui économise temps et argent. Manchon à longs poils retenant bien la peinture, manche en plastique; plateau en métal de 9¼" large x 13¾" long x 2" de profondeur. Peinturez mieux, plus vite! **1.49**

Tampon à roues-guides

A. Aide à peindre les bords sans bavure. 3½ x 4¾"; plastique. Tampon remplaçable. **1.69**

Ruban-cache de 60 verges

B. Protège bien les endroits qu'on ne veut pas peindre. Ne marque pas. ¾" large. Rouleau **89c**

Pinceaux Armor-Coat

C. Meilleurs pour finis à l'huile. Soies de porc dans époxy. 1", 2" – **$1.59**; 3" – **$2.99**; 4" – **$4.29** **79c**

Décapant à peinture

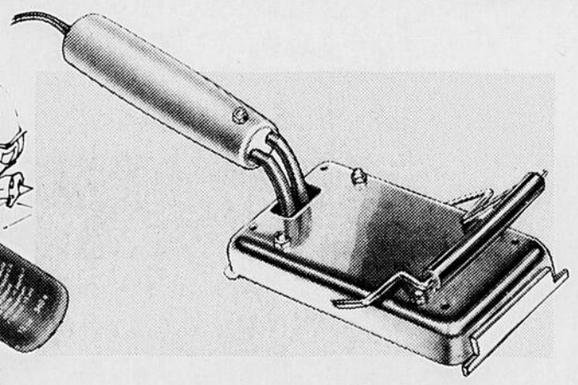
D. Indispensable à la rénovation. Qualite Mastercraft d'action rapide Bidon d'une pinte **3.29**



12 oz aux silicones

Bouche-fentes

Blanc, imperméable, pour salle de bains. Pâte CGE en cartouche. Ne rétrécit pas, ne se fendille pas. Adhère à la porcelaine, la céramique et à nombre d'autres surfaces. Garanti 10 ans. Aussi en incolore. **6.89**



Gratte-peinture électrique

Allège la corvée! Travaille aussi vite qu'un chalumeau et qu'un grattoir. Enlève peinture, vernis, laque sans brûler le bois. Peut ôter jusqu'à 10 couches. Tête métal de 6¾ x 3½". Poignée en bois. Fil fixe de 5'4". 115 volts. 800 watts. **11.69**

Décorez MAINTENANT grâce à votre Carte Canadian Tire

CANADIAN TIRE MAGASIN ASSOCIÉ

En plus! BILLETS-BONIS AU COMPTANT

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
1257, boul. Talbot,
Tél.: 549-5014

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834